

études statistiques

numéro 18

1968

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ROYAUME DE BELGIQUE

D/1968/0496/9



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ETUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 18

1968

EN VENTE A
L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE
44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 50 F LE NUMERO (COMPTE
CHEQUE POSTAL 828.26)

Table des matières

Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique - Années 1965 et 1966 (1).

1. Introduction	3
2. Analyse des principaux résultats	4
Tableau I. — Répartition par province et par région linguistique de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, à prix courants, des différentes branches d'activité.	8
Tableau II. — Structure économique des provinces et régions linguistiques sur base de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs à prix courants	14
Tableau III. — Produit intérieur brut au coût des facteurs des différentes provinces et régions linguistiques	18

Les indices régionaux de la production industrielle (base 1964 = 100) (2).

1. La notion de « production »	19
2. Formules employées	20
3. Les régions	21
4. Année de base. Coefficients de pondération	21
5. Adaptation des indices régionaux aux indices du Royaume	28
6. Les indices bruts	30
7. Le mouvement trend-cyclique	33

La réforme de l'indice des prix de détail (3).

1. Aperçu historique	36
2. Modifications apportées à l'ancien indice	37
3. Méthode de calcul du nouvel indice ayant pour base 1966 = 100	38
4. Conversion des conventions collectives du travail au nouvel indice	39

(1) Extrait du *Bulletin de statistique* n° 3, 1968.

(2) Extrait du *Bulletin de statistique* n° 4, 1968.

(3) Extrait du *Bulletin de statistique* n° 2, 1968.

Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique - Années 1965 et 1966

1. — Introduction.

Les indications données ci-après se rattachent dans une certaine mesure à celles publiées dans le « Bulletin de Statistique » n° 11-12, 1966 et dans les « Etudes statistiques et économétriques », n° 14. Les chiffres déjà communiqués en ce qui concerne les années antérieures, et plus spécialement les résultats provisoires des années 1963 et 1964, n'ont pas été modifiés. Ces derniers ne sont pas toujours entièrement comparables aux résultats obtenus pour les années 1965 et 1966, surtout au niveau des subdivisions détaillées. Des corrections éventuelles ne modifieraient cependant guère la part des différentes provinces et régions linguistiques dans le produit intérieur global, de sorte que les pourcentages restent valables.

La valeur ajoutée pour le royaume, reprise dans les tableaux, est celle qui résulte des comptes nationaux 1953-1966 (Cf. « Bulletin de Statistique » n° 7-8, 1967 et « Etudes statistiques », n° 16).

Pour 1965, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs des différentes branches d'activité a été ventilée par région selon les critères décrits dans le « Bulletin de Statistique » n° 3, 1966 et dans les « Etudes statistiques et économétriques » n° 12. Ces méthodes ont également été appliquées en 1966 pour les branches d'activité dont le calcul n'est normalement pas effectué à partir d'une statistique annuelle de la production. Lorsque, au contraire, les estimations sont basées sur de telles statistiques, on a généralement dû recourir à une autre méthode pour l'année 1966, les résultats des statistiques annuelles de la production relatifs à cette année n'étant pas encore disponibles. Pour obtenir les chiffres de 1966, on s'est contenté d'extrapoler les données de 1965, en utilisant les indices régionaux des travailleurs occupés (ouvriers et employés réunis). Les chiffres concernant l'emploi ont été extraits,

selon que les renseignements étaient ou non disponibles, soit des statistiques mensuelles de l'I.N.S., soit des données de l'O.N.S.S., soit encore de dépouillements spéciaux des déclarations à la statistique annuelle de la production en 1966. Les résultats pour 1966 ne sont dès lors que *provisoires*.

Il est à noter qu'un calcul systématique à prix constants n'a pas été fait pour 1965 et 1966.

On a établi les tableaux que voici :

Tableau I. — Répartition par province et par région linguistique de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs et à prix courants, des différentes branches d'activité.
Ce tableau présente la structure régionale des branches d'activité.

Tableau II. — Structure économique des provinces et régions linguistiques sur base de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs et à prix courants.
Ce tableau donne un aperçu de la part de chaque branche d'activité dans le produit intérieur des différentes régions.

Tableau III. — Produit intérieur brut au coût des facteurs et à prix courants des différentes provinces et régions linguistiques. — Produit global et par habitant.
Ce tableau constitue la synthèse des calculs concernant la répartition régionale. Le lecteur y trouvera la part absolue et relative de chaque région dans le produit intérieur du pays ainsi que les différences de région à région pour le produit par habitant.

2. — Analyse des principaux résultats.

En 1965 et en 1966, aucune modification n'est intervenue dans le classement des provinces d'après l'importance de leur produit intérieur. Le Brabant conserve sa première place avec 223 milliards de F en 1966 (prix courants) soit 28 % du produit du royaume. Les arrondissements Bruxelles-Capitale, Communes périphériques et Hal-Vilvorde, c'est-à-dire l'ancien arrondissement de Bruxelles, ont un produit plus important que celui de n'importe quelle province flamande ou wallonne. La province d'Anvers occupe la seconde place avec 137 milliards de F, soit 17 %. Viennent ensuite le Hainaut (94 milliards de F ou environ 12 %), la province de Liège (90 milliards de F ou un peu plus de 11 %), la Flandre orientale (89 milliards de F ou près de 11 %), la Flandre occidentale (81 milliards de F ou 10 %), le Limbourg (40 milliards de F ou 5 %), la province de Namur (27 milliards de F ou un peu plus de 3 %) et le Luxembourg (13 milliards de F ou moins de 2 %). Depuis 1963, la part relative du Limbourg s'est sensiblement accrue. Les pourcentages relatifs aux autres provinces flamandes n'accusent qu'une légère hausse. Par contre, les pourcentages concernant les trois provinces wallonnes et surtout le Hainaut traduisent un recul.

Le produit intérieur de la région flamande ne cesse de croître et atteint, en 1966, 46,7 % de l'ensemble. La part de la région wallonne est ramenée à 30,1 %, tandis que celle des arrondissements Bruxelles-Capitale, Communes périphériques et Hal-Vilvorde demeure à peu près inchangée au cours des dernières années et oscille autour de 23 %.

Il est remarquable, qu'en 1966, le produit par habitant en Flandre (76.700 F) dépasse, pour la première fois, celui de la Wallonie (75.400 F). Puisqu'il s'agit de chiffres provisoires, il convient de les interpréter avec prudence et il est donc souhaitable d'attendre des données définitives avant de tirer des conclusions. A Bruxelles, en 1966, le produit par habitant dépasse de 58 % celui de la Flandre et d'environ 61 % celui de la Wallonie. Sur le plan provincial, il ne reste qu'une province flamande — Anvers — et une province wal-

lonne — Liège — où le produit par habitant est plus élevé que la moyenne du royaume. C'est dans les provinces de Luxembourg et de Limbourg que l'on observe les pourcentages les plus bas. En dépit de l'accroissement de la part relative du produit intérieur du Limbourg, le pourcentage du produit par habitant de cette province, par rapport au produit par habitant dans le royaume, se situe plus bas en 1966 qu'en 1955. Depuis 1963, toutefois, ce pourcentage a augmenté.

Le produit intérieur par habitant, c'est-à-dire le produit créé dans une région déterminée, divisé par le nombre de personnes habitant cette région, doit être interprété avec circonspection. En effet, en raison du mouvement pendulaire que l'on observe surtout en direction de Bruxelles, le produit par habitant ne constitue pas un indicateur précis du niveau moyen des revenus. Il ressort toutefois de la répartition régionale du revenu national en 1961 (Cf. « Bulletin de Statistique » n° 11-12, 1966 et « Etudes statistiques et économétriques » n° 14) et de la statistique fiscale (Cf. « Bulletin de Statistique » n° 3, 1967) qu'au niveau des régions linguistiques, les proportions basées sur le produit intérieur ne diffèrent guère de celles basées sur les données relatives aux revenus.

Comme on l'a déjà signalé, on n'a pas fait de calcul systématique à prix constants dans le cadre de cette étude. Une estimation rapide permet d'établir que les indices de quantité et les taux de croissance du produit intérieur aux prix de 1963 ont évolué, dans les trois régions et le royaume, de la manière indiquée au tableau 1.

Le produit intérieur aux prix de 1963, qui sert de base au calcul des indices de quantité et des taux de croissance, a été estimé comme suit. Pour chacune des branches d'activité reprises au tableau II, on a calculé, au niveau du royaume, une valeur ajoutée au coût des facteurs à prix constants en multipliant la valeur ajoutée au coût des facteurs à prix courants de l'année 1963 par les indices de quantité (par rapport à l'année 1963) de la valeur ajoutée aux prix du marché. Ces indices de quantité apparaissent dans les comptes nationaux. En divisant la valeur ajoutée au coût des facteurs à prix courants par la valeur

ajoutée calculée au coût des facteurs à prix constants, on obtient, pour le royaume et par branche d'activité, l'indice des prix de la valeur ajoutée au coût des facteurs. Pour chaque région, la valeur ajoutée des diverses branches au coût des facteurs à prix constants a été obtenue en divisant la valeur ajoutée au coût des facteurs à prix courants par cet indice des prix. Dans une branche déterminée, on a ainsi utilisé pour chaque région un même indice

de prix, celui du royaume. On n'a donc pas tenu compte des différences régionales en ce qui concerne les prix des marchandises d'une même branche d'activité.

La somme des valeurs ajoutées, au coût des facteurs et aux prix de 1963, des diverses branches donne, après ajustement statistique, le produit intérieur, au coût des facteurs et à prix constants.

Tableau 1. — EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX CONSTANTS.

RÉGION	Indices de quantité (1963 = 100)		Taux de croissance par rapport à l'année précédente	
	1965	1966	1965	1966
Région flamande	112,2	116,5	3,3	3,8
Région wallonne	108,4	109,6	1,9	1,1
Arrondissements Bruxelles-Capitale, Communes périphériques et Hal-Vilvorde	110,3	113,8	4,9	3,2
<i>Le Royaume :</i>	110,6	113,7	3,2	2,8

Par rapport à 1963, la région flamande connaît l'expansion économique la plus forte, suivie de la région Bruxelles et environs; en Wallonie la croissance est modérée. La Flandre semble être devenue la région la plus dynamique et, à ce point de vue, a vraisemblablement dépassé Bruxelles. Le ralentissement de l'expansion qui s'est manifesté en Wallonie, à Bruxelles et dans l'ensemble du pays en 1965, s'est poursuivi en 1966 comme l'indiquent les taux d'accroissement de ces régions. En pays flamand, par contre, on note une nouvelle augmentation du taux de croissance.

Les branches d'activité qui contribuent le plus au produit intérieur des *régions de langue néerlandaise* sont les services (23 % en 1966), le commerce (un peu moins de 10 %), les fabrications métalliques (environ 9 %), les transports et les communications (plus de 8 %), la construction (7 %), l'agriculture (7 %),

l'alimentation, les boissons et le tabac (un peu moins de 7 %).

Mis à part les services et le commerce, chacune de ces branches d'activité représente une part du produit global plus importante dans la région flamande que dans le royaume. Cela se vérifie également pour l'industrie textile (4 % contre 2,6 %), ce qui résulte bien sûr de la forte concentration de cette branche d'activité dans les deux Flandres. L'industrie chimique est, elle aussi, proportionnellement mieux représentée en pays flamand que dans l'ensemble du pays (3,1 % contre 2,6 %). Cela s'explique par l'essor que connaît cette branche dans la province d'Anvers.

Le tableau ci-après reproduit les indices de quantité et les taux de croissance de la valeur ajoutée à prix constants des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Tableau 2. — EVOLUTION DES SECTEURS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE DANS LA REGION FLAMANDE.

SPÉCIFICATION	Indices de quantité (1963 = 100)		Taux de croissance par rapport à l'année précédente	
	1965	1966	1965	1966
Secteur primaire	97,5	95,0	— 5,0	— 2,5
Secteur secondaire	116,4	122,6	2,7	5,3
Secteur tertiaire	111,2	115,3	5,3	3,7
Produit intérieur	112,2	116,5	3,3	3,8

En 1965 et 1966, le secteur primaire a évolué d'une manière défavorable. Son expansion est d'ailleurs déterminée, dans une large mesure, par les conditions atmosphériques. Depuis 1963, c'est le secteur secondaire qui a le plus progressé, et c'est à celui-ci que le produit flamand doit l'essentiel de son développement.

Comme branches d'activité importantes en Wallonie, il y a lieu de citer : les services (24 % en 1966), les fabrications métalliques (9 %), le commerce (plus de 8 %), l'agriculture et la sylviculture (près de 8 %) ainsi que la sidérurgie (y compris les métaux non ferreux, 7 %). L'industrie extractive continue de décliner et n'atteint plus en 1966 que 4 % environ du produit intérieur, contre 9 % environ en 1955. La part du secteur industriel (c'est-à-dire les industries extractives et manufacturières, la construction et les industries de l'électricité, du gaz et de l'eau) atteint encore 45 % en 1966 c'est-à-dire donc plus que ce que l'on enregistre dans les deux autres régions

(43 % en Flandre et 32 % dans les arrondissements réunis de Bruxelles-Capitale, Communes périphériques et Hal-Vilvorde).

La sidérurgie, y compris les métaux non ferreux, (7,1 % en 1966 contre 3,0 %), l'agriculture et la sylviculture (7,6 % contre 5,8 %) et les industries de la terre cuite, de la céramique, du verre et du ciment (2,9 % contre 1,7 %) ont contribué pour une part plus importante au produit wallon qu'au produit national. Il est, par ailleurs, normal que l'importance relative de l'industrie extractive wallonne demeure largement supérieure à ce qu'elle est pour l'ensemble du pays (4,2 % contre 2,0 %), puisque la suppression des charbonnages est générale.

On trouvera au tableau 3 les indices de quantité et les taux de croissance de la valeur ajoutée à prix constants des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Tableau 3. — EVOLUTION DES SECTEURS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE EN WALLONIE.

SPÉCIFICATION	Indices de quantité (1963 = 100)		Taux de croissance par rapport à l'année précédente	
	1965	1966	1965	1966
Secteur primaire	93,1	90,4	—10,9	— 2,9
Secteur secondaire	111,8	111,7	2,4	— 0,1
Secteur tertiaire	107,9	111,7	3,9	3,5
Produit intérieur	108,4	109,6	1,9	1,1

Tout comme en Flandre, le secteur primaire a rétrogradé en Wallonie en 1965 et 1966. La croissance du secteur secondaire est plutôt lente et marque le pas en 1966. Seul le secteur tertiaire se développe de façon régulière bien qu'à un rythme plus lent que dans les deux autres régions.

L'ensemble des arrondissements Bruxelles-Capitale, Communes périphériques et Hal-Vilvorde se caractérise par l'importance du secteur tertiaire. Celui-ci y représente les deux tiers du produit intérieur, contre 53 % pour l'ensemble du pays. Chacune des branches d'activité du secteur tertiaire est plus importante pour le produit intérieur de la région considérée ici que pour le produit du royaume. A ce propos, ce sont surtout les services financiers et les assurances (9,9 % contre 3,9 %)

ainsi que le commerce (16,1 % contre 10,8 %) qui méritent de retenir l'attention.

L'industrie, elle aussi, est fortement développée dans ce secteur géographique. Bien que la contribution de l'industrie manufacturière au produit intérieur soit plutôt modeste, la valeur ajoutée de ce secteur pour Bruxelles et ses environs, exprimée en termes absolus, dépasse celle des provinces wallonnes ou flamandes, exception faite de la province d'Anvers. Signalons encore que la branche papier, impression, édition est relativement beaucoup plus importante pour l'économie bruxelloise que pour celle du royaume (2,7 % contre 1,6 % du produit intérieur).

Les indices de quantité et les taux de croissance mentionnés au tableau 4 permettent de se faire une idée de l'expansion économique des divers secteurs.

Tableau 4. — EVOLUTION DES SECTEURS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE DANS LES ARRONDISSEMENTS BRUXELLES-CAPITALE, COMMUNES PERIPHERIQUES ET HAL-VILVORDE.

SPÉCIFICATION	Indices de quantité (1963 = 100)		Taux de croissance par rapport à l'année précédente	
	1965	1966	1965	1966
Secteur primaire	91,7	88,1	— 9,3	— 4,0
Secteur secondaire	111,9	114,6	5,6	2,4
Secteur tertiaire	109,9	114,2	4,9	3,9
Produit intérieur	110,3	113,8	4,9	3,2

Les chiffres ci-dessus, relatifs au secteur primaire, ne présentent qu'un intérêt limité, étant donné le rôle accessoire de ce secteur dans l'économie bruxelloise. Les secteurs secondaire et tertiaire ont connu une expansion régulière. Il convient de noter cependant qu'en

1965 le taux de croissance du secteur secondaire se situe à un niveau beaucoup plus élevé qu'en Flandre (5,6 % contre 2,7 %), alors que l'inverse se présente en 1966 (2,4 % contre 5,3 %).

Tableau I. — REPARTITION PAR PROVINCE ET PAR REGION LINGUISTIQUE DE LA VALEUR AJOUTEE BRUTE AU COUT DES FACTEURS, A PRIX COURANTS, DES DIFFERENTES BRANCHES D'ACTIVITE.

RÉGION	Agriculture, sylviculture, pêche				Industries extractives			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume		Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	4 354	4 305	9,3	9,3	173	172	1,1	1,1
Brabant.....	5 946	5 792	12,7	12,6	297	299	1,9	1,9
Flandre occidentale.....	9 110	9 224	19,6	20,0	6	6	—	—
Flandre orientale.....	7 354	7 095	15,8	15,4	21	33	0,1	0,2
Hainaut.....	5 059	4 957	10,9	10,8	6 149	6 215	38,3	39,4
Liège.....	5 332	5 233	11,4	11,4	3 054	2 708	19,0	17,2
Limbourg.....	3 149	3 157	6,8	6,8	5 478	5 495	34,1	34,9
Luxembourg.....	2 932	2 958	6,3	6,4	118	123	0,7	0,8
Namur.....	3 350	3 365	7,2	7,3	777	701	4,8	4,5
<i>Le Royaume :</i>	46 586	46 086	100,0	100,0	16 073	15 752	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	26 162	25 938	56,2	56,2	5 684	5 713	35,3	36,2
Région wallonne.....	18 364	18 138	39,4	39,4	10 336	9 979	64,3	63,4
Bruxelles Capitale + Communes périphériques + Hal-Vilvorde.....	2 060	2 010	4,4	4,4	53	60	0,4	0,4

RÉGION	Denrées alimentaires, boissons et tabac				Textiles			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume		Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	7 150	7 702	17,1	17,1	319	312	1,7	1,5
Brabant.....	12 264	13 016	29,3	29,1	1 396	1 436	7,2	7,0
Flandre occidentale.....	4 105	4 414	9,8	9,9	4 746	4 979	24,5	24,4
Flandre orientale.....	5 886	6 255	14,1	14,0	8 873	9 328	45,8	45,7
Hainaut.....	4 500	4 828	10,8	10,8	2 257	2 439	11,6	12,0
Liège.....	4 609	4 896	11,0	10,9	1 566	1 559	8,1	7,6
Limbourg.....	1 734	1 912	4,1	4,3	} 212	} 370	} 1,1	} 1,8
Luxembourg.....	511	574	1,2	1,3				
Namur.....	1 072	1 152	2,6	2,6				
<i>Le Royaume :</i>	41 831	44 749	100,0	100,0	19 369	20 423	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	23 092	24 784	55,2	55,4	14 155	14 974	73,1	73,3
Région wallonne.....	11 555	12 397	27,7	27,7	4 386	4 572	22,6	22,4
Bruxelles Capitale + Communes périphériques + Hal-Vilvorde.....	7 184	7 568	17,1	16,9	828	877	4,3	4,3

Tableau I (suite)

RÉGION	Vêtements et chaussures				Bois et meubles			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume		Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	1 177	1 169	11,8	11,3	2 067	2 198	20,1	20,4
Brabant.....	3 157	3 284	31,7	31,8	1 806	1 877	17,6	17,4
Flandre occidentale.....	1 613	1 623	16,2	15,7	2 694	2 782	26,3	25,9
Flandre orientale.....	2 359	2 443	23,7	23,7	1 652	1 740	16,1	16,2
Hainaut.....	913	996	9,2	9,7	563	569	5,5	5,3
Liège.....	260	258	2,6	2,5	493	519	4,8	4,8
Limbourg.....	} 481	} 546	} 4,8	} 5,3	} 638	} 739	} 6,3	} 6,8
Luxembourg.....								
Namur.....								
<i>Le Royaume :</i>	9 960	10 319	100,0	100,0	10 252	10 767	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	5 821	5 984	58,4	57,9	7 044	7 437	68,7	69,1
Région wallonne.....	1 323	1 409	13,3	13,7	1 734	1 795	16,9	16,7
Bruxelles Capitale + Communes périphériques + Hal-Vilvorde.....	2 816	2 926	28,3	28,4	1 474	1 535	14,4	14,2

RÉGION	Papier, impression, édition				Industrie chimique et activités connexes			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume		Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	2 507	2 532	20,3	20,1	6 183	6 667	31,8	32,4
Brabant.....	5 855	5 977	47,5	47,5	4 675	4 958	24,1	24,1
Flandre occidentale.....	} 1 416	} 1 424	} 11,5	} 11,3	656	709	3,4	3,4
Flandre orientale.....					2 495	2 712	12,9	13,2
Hainaut.....	1 003	1 064	8,2	8,5	2 240	2 249	11,6	10,9
Liège.....	1 000	1 031	8,1	8,2	1 619	1 590	8,3	7,7
Limbourg.....	} 273	} 293	} 2,2	} 2,3	859	954	4,4	4,6
Luxembourg.....					21	21	0,1	0,1
Namur.....					277	267	2,2	2,1
<i>Le Royaume :</i>	12 331	12 588	100,0	100,0	19 415	20 600	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	4 061	4 101	32,9	32,6	10 541	11 411	54,3	55,4
Région wallonne.....	3 319	3 414	26,9	27,1	4 743	4 809	24,4	23,3
Bruxelles Capitale + Communes périphériques + Hal-Vilvorde.....	4 951	5 073	40,2	40,3	4 131	4 380	21,3	21,3

Tableau I (suite)

RÉGION	Terre cuite, céramique, verre et ciment				Sidérurgie			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume		Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	2 796	2 792	20,9	20,5	(3)	(3)	(3)	(3)
Brabant.....	1 570	1 557	11,7	11,4	(1)2 067	(1)2 024	12,5	12,5
Flandre occidentale.....	1 321	1 289	9,9	9,4	(3)	(3)	(3)	(3)
Flandre orientale.....	669	720	5,0	5,3	(3)	(3)	(3)	(3)
Hainaut.....	4 281	4 378	32,1	32,1	(2)7 053	(2)7 200	42,6	44,4
Liège.....	957	993	7,2	7,3	7 421	6 976	44,9	43,1
Limbourg.....	403	438	3,0	3,2	(3)	(3)	(3)	(3)
Luxembourg.....	24	37	0,2	0,3	(4)	(4)	(4)	(4)
Namur.....	1 331	1 432	10,0	10,5	(4)	(4)	(4)	(4)
<i>Le Royaume :</i>	13 352	13 636	100,0	100,0	16 541	16 200	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	5 268	5 331	39,5	39,1	—	—	—	—
Région wallonne.....	6 703	6 951	50,2	51,0	—	—	—	—
Bruxelles Capitale + Communes périphériques + Hal-Vilvorde.....	1 381	1 354	10,3	9,9	—	—	—	—

(1) Y compris le Luxembourg et Namur.

(2) Y compris Anvers, la Flandre occidentale, la Flandre orientale et le Limbourg.

(3) Incorporé au Hainaut.

(4) Incorporé au Brabant.

RÉGION	Métaux non ferreux				Fabrications métalliques (y compris constructions navales)			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume		Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	(1)3 019	(1)3 362	52,5	54,8	12 871	14 249	20,0	21,0
Brabant.....	(2) 610	(2) 685	10,6	11,2	16 450	16 818	25,5	24,8
Flandre occidentale.....	(3)	(3)	(3)	(3)	6 256	6 874	9,7	10,2
Flandre orientale.....	(3)	(3)	(3)	(3)	4 669	4 788	7,2	7,1
Hainaut.....	} 2 126	} 2 083	} 36,9	} 34,0	7 765	7 690	12,1	11,4
Liège.....					10 914	10 854	16,9	16,1
Limbourg.....	} 3 823	} 4 634	} 5,9	} 6,9	3 823	4 634	5,9	6,9
Luxembourg.....					(4)	(4)	(4)	(4)
Namur.....	(4)	(4)	(4)	(4)	1 582	1 571	2,5	2,3
<i>Le Royaume :</i>	5 755	6 130	100,0	100,0	64 459	67 625	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	—	—	—	—	29 216	32 200	45,3	47,6
Région wallonne.....	—	—	—	—	21 360	21 295	33,2	31,5
Bruxelles Capitale + Communes périphériques + Hal-Vilvorde.....	—	—	—	—	13 883	14 130	21,5	20,9

(1) Y compris la Flandre orientale et la Flandre occidentale.

(2) Y compris le Luxembourg et Namur.

(3) Incorporé à Anvers.

(4) Incorporé au Brabant.

Tableau I (suite)

RÉGION	Garages				Autres industries manufacturières			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume		Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	(1)1 733	(1)1 971	(1) 20,9	(1) 21,5	2 649	3 138	35,0	37,6
Brabant.....	(2)2 687	(2)2 942	(2) 32,4	(2) 32,1	1 636	1 689	21,6	20,2
Flandre occidentale.....	} 1 833	} 2 063	} 22,1	} 22,5	651	671	8,6	8,1
Flandre orientale.....					1 274	1 305	16,9	15,6
Hainaut.....	} 2 041	} 2 190	} 24,6	} 23,9	552	609	7,3	7,3
Liège.....					541	639	7,2	7,7
Limbourg.....	(3)	(3)	(3)	(3)	102	125	1,4	1,5
Luxembourg.....	(4)	(4)	(4)	(4)	35	45	0,5	0,5
Namur.....	(4)	(4)	(4)	(4)	114	124	1,5	1,5
<i>Le Royaume:</i>	8 294	9 166	100,0	100,0	7 554	8 345	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	3 858	4 352	46,5	47,5	4 747	5 325	62,8	63,8
Région wallonne.....	2 790	3 015	33,6	32,9	1 275	1 459	16,9	17,5
Bruxelles Capitale + Communes périphériques + Hal-Vilvorde.....	1 646	1 799	19,9	19,6	1 532	1 561	20,3	18,7

(1) Y compris le Limbourg.

(2) Y compris le Luxembourg et Namur.

(3) Incorporé à Anvers.

(4) Incorporé au Brabant.

RÉGION	Construction				Électricité, gaz et eau			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume		Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	8 172	8 508	15,5	15,5	2 721	3 013	18,3	18,8
Brabant.....	16 106	17 012	30,6	30,9	3 173	3 352	21,3	20,9
Flandre occidentale.....	6 230	6 633	11,9	12,0	856	902	5,8	5,6
Flandre orientale.....	6 319	6 698	12,0	12,2	2 480	2 874	16,7	17,9
Hainaut.....	4 709	4 785	9,0	8,7	2 922	3 077	19,7	19,2
Liège.....	5 593	5 616	10,6	10,2	1 828	1 868	12,3	11,7
Limbourg.....	2 952	3 036	5,6	5,5	299	368	2,0	2,3
Luxembourg.....	958	1 023	1,8	1,9	93	101	0,6	0,6
Namur.....	1 579	1 689	3,0	3,1	494	483	3,3	3,0
<i>Le Royaume:</i>	52 618	55 000	100,0	100,0	14 866	16 038	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	24 978	26 256	47,5	47,7	6 606	7 421	44,5	46,3
Région wallonne.....	13 928	14 340	26,5	26,1	5 502	5 708	37,0	35,6
Bruxelles Capitale + Communes périphériques + Hal-Vilvorde.....	13 712	14 404	26,0	26,2	2 758	2 909	18,5	18,1

Tableau I (suite)

RÉGION	Commerce				Services financiers et assurances			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume		Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	15 351	15 919	18,9	18,6	3 711	4 125	12,9	13,1
Brabant.....	31 084	33 126	38,1	38,8	17 998	19 353	62,8	61,7
Flandre occidentale.....	6 232	6 395	7,7	7,5	1 462	1 683	5,1	5,4
Flandre orientale.....	7 807	8 224	9,6	9,6	1 449	1 610	5,1	5,1
Hainaut.....	7 358	7 727	9,0	9,0	1 360	1 503	4,8	4,8
Liège.....	7 633	8 031	9,4	9,4	1 632	1 852	5,7	5,9
Limbourg.....	2 783	2 853	3,4	3,3	449	559	1,6	1,8
Luxembourg.....	945	993	1,2	1,2	156	174	0,5	0,6
Namur.....	2 167	2 183	2,7	2,6	427	504	1,5	1,6
<i>Le Royaume:</i>	81 360	85 451	100,0	100,0	28 644	31 363	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	34 231	35 630	42,1	41,7	8 020	8 998	28,0	28,7
Région wallonne.....	19 190	20 154	23,6	23,6	3 633	4 109	12,7	13,1
Bruxelles Capitale + Communes périphériques + Hal-Vilvorde.....	27 939	29 667	34,3	34,7	16 991	18 256	59,3	58,2

RÉGION	Immeubles d'habitation				Transports et communications			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume		Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	8 281	8 867	17,2	17,3	16 807	18 238	30,5	30,9
Brabant.....	15 121	16 035	31,5	31,3	14 643	15 964	26,6	27,0
Flandre occidentale.....	4 198	4 503	8,7	8,8	3 730	3 998	6,8	6,8
Flandre orientale.....	4 881	5 222	10,1	10,2	5 367	5 689	9,8	9,6
Hainaut.....	5 891	6 187	12,2	12,1	5 408	5 683	9,8	9,6
Liège.....	5 610	5 938	11,7	11,6	4 633	4 798	8,4	8,1
Limbourg.....	1 739	1 875	3,6	3,7	1 584	1 691	2,9	2,9
Luxembourg.....	759	803	1,6	1,6	886	917	1,6	1,6
Namur.....	1 627	1 732	3,4	3,4	1 962	2 047	3,6	3,5
<i>Le Royaume:</i>	48 107	51 162	100,0	100,0	55 020	59 025	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	20 817	22 308	43,2	43,6	28 512	30 702	51,9	52,0
Région wallonne.....	14 780	15 612	30,8	30,6	13 445	14 031	24,4	23,8
Bruxelles Capitale + Communes périphériques + Hal-Vilvorde.....	12 510	13 242	26,0	25,8	13 063	14 292	23,7	24,2

Tableau I (suite)

RÉGION	Services			
	Chiffres absolus en millions de F		En pour-cent du Royaume	
	1965	1966	1965	1966
Anvers.....	25 465	28 008	14,7	14,6
Brabant.....	51 280	57 042	29,6	29,8
Flandre occidentale.....	20 503	22 422	11,8	11,7
Flandre orientale	17 625	19 379	10,2	10,1
Hainaut	18 931	21 143	10,9	11,0
Liège	19 511	21 593	11,3	11,3
Limbourg	8 972	9 916	5,2	5,2
Luxembourg.....	3 780	4 138	2,2	2,2
Namur.....	7 133	7 877	4,1	4,1
<i>Le Royaume :</i>	173 200	191 518	100,0	100,0
Rég. flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles Communes périphériques .	78 065	86 250	45,1	45,0
Région wallonne	52 426	58 159	30,3	30,4
Bruxelles Capitale + Communes périphé- riques + Hal-Vilvorde	42 709	47 109	24,6	24,6

Tableau II. — STRUCTURE ECONOMIQUE DES PROVINCES ET REGIONS LINGUISTIQUES SUR BASE DE LA VALEUR AJOUTEE BRUTE AU COUT DES FACTEURS A PRIX COURANTS.

SPÉCIFICATION	Anvers				Limbourg			
	Chiffres absolus en millions de F		Importance relative		Chiffres absolus en millions de F		Importance relative	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
1. Agriculture, sylviculture et pêche	4 354	4 305	3,4	3,1	3 149	3 157	8,6	8,0
2. Industries extractives	173	172	0,1	0,1	5 478	5 495	14,9	13,9
3. Industries manufacturières	(42 147)	(45 706)	(33,0)	(33,3)	(9 209)	(10 501)	(25,1)	(26,5)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac ...	7 150	7 702	5,6	5,6	1 734	1 912	4,7	4,8
b) Textiles	319	312	0,2	0,2	} 531	} 741	} 1,5	} 1,9
c) Vêtements et chaussures	1 177	1 169	0,9	0,9				
d) Bois et meubles	2 067	2 198	1,6	1,6	} 512	} 597	} 1,4	} 1,5
e) Papier, impression, édition	2 507	2 532	2,0	1,8				
f) Industrie chimique et activités connexes.	6 183	6 667	4,8	4,9	859	954	2,3	2,4
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment ...	2 796	2 792	2,2	2,0	403	438	1,1	1,1
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	4 428	4 947	3,5	3,6	1 245	1 100	3,4	2,8
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	12 871	14 249	10,1	10,4	3 823	4 634	10,4	11,7
j) Industries non dénommées ailleurs	2 649	3 138	2,1	2,3	102	125	0,3	0,3
4. Construction	8 172	8 508	6,4	6,2	2 952	3 036	8,0	7,7
5. Électricité, gaz et eau	2 721	3 013	2,1	2,2	299	368	0,8	0,9
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(27 343)	(28 911)	(21,4)	(21,1)	(4 971)	(5 287)	(13,5)	(13,3)
a) Commerce	15 351	15 919	12,0	11,6	2 783	2 853	7,6	7,2
b) Services financiers et assurances	3 711	4 125	2,9	3,0	449	559	1,2	1,4
c) Immeubles d'habitation	8 281	8 867	6,5	6,5	1 739	1 875	4,7	4,7
7. Transports et communications	16 807	18 238	13,2	13,3	1 584	1 691	4,3	4,3
8. Services	25 465	28 008	20,0	20,4	8 972	9 916	24,4	25,1
Ajustement statistique	567	366	0,4	0,3	163	106	0,4	0,3
<i>Produit intérieur brut:</i>	127 749	137 227	100,0	100,0	36 777	39 557	100,0	100,0

SPÉCIFICATION	Flandre orientale				Flandre occidentale			
	Chiffres absolus en millions de F		Importance relative		Chiffres absolus en millions de F		Importance relative	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
1. Agriculture, sylviculture et pêche	7 354	7 095	8,8	8,0	9 110	9 224	12,0	11,4
2. Industries extractives	21	33	0,0	0,0	6	6	0,0	0,0
3. Industries manufacturières	(29 887)	(31 865)	(35,8)	(35,9)	(23 363)	(24 757)	(30,7)	(30,6)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac ...	5 886	6 255	7,1	7,0	4 105	4 414	5,4	5,5
b) Textiles	8 873	9 328	10,6	10,5	4 746	4 979	6,3	6,2
c) Vêtements et chaussures	2 359	2 443	2,8	2,7	1 613	1 623	2,1	2,0
d) Bois et meubles	1 652	1 740	2,0	2,0	2 694	2 782	3,5	3,4
e) Papier, impression, édition, industrie chimique et activités connexes	3 480	3 712	4,2	4,2	1 087	1 133	1,4	1,4
f) Terre cuite, céramique, verre, ciment ...	669	720	0,8	0,8	1 321	1 289	1,7	1,6
g) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	1 025	1 574	1,2	1,8	890	992	1,2	1,2
h) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	4 669	4 788	5,6	5,4	6 256	6 874	8,2	8,5
i) Industries non dénommées ailleurs	1 274	1 305	1,5	1,5	651	671	0,9	0,8
4. Construction	6 319	6 698	7,6	7,5	6 230	6 633	8,2	8,2
5. Électricité, gaz et eau	2 480	2 874	3,0	3,2	856	902	1,1	1,1
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(14 137)	(15 056)	(16,9)	(16,9)	(11 892)	(12 581)	(15,6)	(15,6)
a) Commerce	7 807	8 224	9,3	9,2	6 232	6 395	8,2	7,9
b) Services financiers et assurances	1 449	1 610	1,7	1,8	1 462	1 683	1,9	2,1
c) Immeubles d'habitation	4 881	5 222	5,9	5,9	4 198	4 503	5,5	5,6
7. Transports et communications	5 367	5 689	6,4	6,4	3 730	3 998	4,9	5,0
8. Services	17 625	19 379	21,1	21,8	20 503	22 422	27,0	27,8
Ajustement statistique	371	237	0,4	0,3	337	216	0,5	0,3
<i>Produit intérieur brut:</i>	83 561	88 926	100,0	100,0	76 027	80 739	100,0	100,0

Tableau II (suite)

SPÉCIFICATION	Hainaut				Liège			
	Chiffres absolus en millions de F		Importance relative		Chiffres absolus en millions de F		Importance relative	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
1. Agriculture, sylviculture et pêche	5 059	4 957	5,6	5,3	5 332	5 233	6,1	5,8
2. Industries extractives	6 149	6 215	6,8	6,6	3 054	2 708	3,5	3,0
3. Industries manufacturières	(31 889)	(32 509)	(35,4)	(34,6)	(31 782)	(31 884)	(36,5)	(35,5)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac ...	4 500	4 828	5,0	5,1	4 609	4 896	5,3	5,4
b) Textiles	2 257	2 439	2,5	2,6	1 566	1 559	1,8	1,7
c) Vêtements et chaussures	913	996	1,0	1,1	260	258	0,3	0,3
d) Bois et meubles	563	569	0,6	0,6	493	519	0,6	0,6
e) Papier, impression, édition	1 003	1 064	1,1	1,1	1 000	1 031	1,1	1,1
f) Industrie chimique et activités connexes.	2 240	2 249	2,5	2,4	1 619	1 590	1,9	1,8
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment ...	4 281	4 378	4,8	4,7	957	993	1,1	1,1
h) Sidérurgie	} 7 815	} 7 687	} 8,7	} 8,2	7 421	6 976	8,5	7,8
i) Métaux non ferreux et garages					2 402	2 569	2,8	2,9
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	7 765	7 690	8,6	8,2	10 914	10 854	12,5	12,1
k) Industries non dénommées ailleurs	552	609	0,6	0,6	541	639	0,6	0,7
4. Construction	4 709	4 785	5,2	5,1	5 593	5 616	6,4	6,3
5. Électricité, gaz et eau	2 922	3 077	3,3	3,3	1 828	1 868	2,1	2,1
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(14 609)	(15 417)	(16,2)	(16,4)	(14 875)	(15 821)	(17,1)	(17,6)
a) Commerce	7 358	7 727	8,2	8,2	7 633	8 031	8,8	8,9
b) Services financiers et assurances	1 360	1 503	1,5	1,6	1 632	1 852	1,9	2,1
c) Immeubles d'habitation	5 891	6 187	6,5	6,6	5 610	5 938	6,4	6,6
7. Transports et communications	5 408	5 683	6,0	6,0	4 633	4 798	5,3	5,3
8. Services	18 931	21 143	21,0	22,4	19 511	21 593	22,5	24,1
Ajustement statistique	400	251	0,5	0,3	386	239	0,5	0,3
Produit intérieur brut :	90 076	94 037	100,0	100,0	86 994	89 760	100,0	100,0

SPÉCIFICATION	Luxembourg				Namur			
	Chiffres absolus en millions de F		Importance relative		Chiffres absolus en millions de F		Importance relative	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
1. Agriculture, sylviculture et pêche	2 932	2 958	23,1	22,0	3 350	3 365	13,1	12,5
2. Industries extractives	118	123	0,9	0,9	777	701	3,0	2,6
3. Industries manufacturières	(2 023)	(2 173)	(16,2)	(16,2)	(5 968)	(6 236)	(23,3)	(23,2)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac ...	511	574	4,0	4,3	1 072	1 152	4,2	4,3
b-c) Textiles, vêtements et chaussures	58	65	0,5	0,5	104	110	0,4	0,4
d) Bois et meubles	} 399	} 435	} 3,1	} 3,2	339	343	1,3	1,3
e) Papier, impression, édition					277	267	1,1	1,0
f) Industrie chimique et activités connexes.	21	21	0,2	0,2	667	740	2,6	2,8
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment ...	24	37	0,2	0,3	1 331	1 432	5,2	5,3
h) Sidérurgie, métaux non ferreux et garages	846	849	6,7	6,3	482	497	1,9	1,8
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	129	147	1,0	1,1	1 582	1 571	6,2	5,8
j) Industries non dénommées ailleurs	35	45	0,3	0,3	114	124	0,4	0,5
4. Construction	958	1 023	7,5	7,6	1 579	1 689	6,2	6,3
5. Électricité, gaz et eau	93	101	0,7	0,7	494	483	1,9	1,8
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(1 860)	(1 970)	(14,6)	(14,7)	(4 221)	(4 419)	(16,5)	(16,4)
a) Commerce	945	993	7,4	7,4	2 167	2 183	8,5	8,1
b) Services financiers et assurances	156	174	1,2	1,3	427	504	1,7	1,9
c) Immeubles d'habitation	759	803	6,0	6,0	1 627	1 732	6,3	6,4
7. Transports et communications	886	917	7,0	6,8	1 962	2 047	7,7	7,6
8. Services	3 780	4 138	29,8	30,8	7 133	7 877	27,9	29,3
Ajustement statistique	57	36	0,4	0,3	114	72	0,4	0,3
Produit intérieur brut :	12 707	13 439	100,0	100,0	25 598	26 889	100,0	100,0

Tableau II (suite)

SPÉCIFICATION	Brabant				Région flamande non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles communes périphériques			
	Chiffres absolus en millions de F		Importance relative		Chiffres absolus en millions de F		Importance relative	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
1. Agriculture sylviculture et pêche	5 946	5 792	2,8	2,6	26 162	25 938	7,6	7,0
2. Industries extractives	297	299	0,1	0,1	5 684	5 713	1,7	1,5
3. Industries manufacturières	(52 845)	(54 917)	(25,3)	(24,6)	(111 840)	(120 496)	(32,3)	(32,4)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac ...	12 264	13 016	5,9	5,8	23 092	24 784	6,7	6,7
b) Textiles	1 396	1 436	0,7	0,7	14 155	14 974	4,1	4,0
c) Vêtements et chaussures	3 157	3 284	1,5	1,5	5 821	5 984	1,7	1,6
d) Bois et meubles	1 806	1 877	0,9	0,8	7 044	7 437	2,0	2,0
e) Papier, impression, édition	5 855	5 977	2,8	2,7	4 061	4 101	1,2	1,1
f) Industrie chimique et activités connexes.	4 675	4 958	2,2	2,2	10 541	11 411	3,0	3,1
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment ...	1 570	1 557	0,7	0,7	5 268	5 331	1,5	1,4
h) Sidérurgie, métaux non ferreux	} 4 036	} 4 305	} 1,9	} 1,9	4 037	4 597	1,2	1,2
i) Garages					3 858	4 352	1,1	1,2
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	16 450	16 818	7,9	7,5	29 216	32 200	8,4	8,7
k) Industries non dénommées ailleurs	1 636	1 689	0,8	0,8	4 747	5 325	1,4	1,4
4. Construction	16 106	17 012	7,7	7,6	24 978	26 256	7,2	7,1
5. Électricité, gaz et eau	3 173	3 352	1,5	1,5	6 606	7 421	1,9	2,0
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(64 203)	(68 514)	(30,7)	(30,7)	(63 068)	(66 936)	(18,2)	(18,1)
a) Commerce	31 084	33 126	14,9	14,8	34 231	35 630	9,9	9,7
b) Services financiers et assurances	17 998	19 353	8,6	8,7	8 020	8 998	2,3	2,4
c) Immeubles d'habitation	15 121	16 035	7,2	7,2	20 817	22 308	6,0	6,0
7. Transports et communications	14 643	15 964	7,0	7,1	28 512	30 702	8,2	8,3
8. Services	51 280	57 042	24,5	25,5	78 065	86 250	22,5	23,3
Ajustement statistique	929	597	0,4	0,3	1 538	990	0,4	0,3
Produit intérieur brut :	209 422	223 489	100,0	100,0	346 453	370 702	100,0	100,0

SPÉCIFICATION	Région wallonne				Bruxelles-Capitale + communes périphériques + Hal-Vilvorde			
	Chiffres absolus en millions de F		Importance relative		Chiffres absolus en millions de F		Importance relative	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
1. Agriculture, sylviculture et pêche	18 364	18 138	8,0	7,6	2 060	2 010	1,2	1,1
2. Industries extractives	10 336	9 979	4,5	4,2	53	60	—	—
3. Industries manufacturières	(76 856)	(78 164)	(33,5)	(32,7)	(40 417)	(41 888)	(23,4)	(22,7)
a) Denrées alimentaires, boissons, tabac ...	11 555	12 397	5,0	5,2	7 184	7 568	4,1	4,1
b) Textiles	4 386	4 572	1,9	1,9	828	877	0,5	0,5
c) Vêtements et chaussures	1 323	1 409	0,6	0,6	2 816	2 926	1,6	1,6
d) Bois et meubles	1 734	1 795	0,8	0,8	1 474	1 535	0,9	0,8
e) Papier, impression, édition	3 319	3 414	1,4	1,4	4 951	5 073	2,9	2,7
f) Industrie chimique et activités connexes.	4 743	4 809	2,1	2,0	4 131	4 380	2,4	2,4
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment ...	6 703	6 951	2,9	2,9	1 381	1 354	0,8	0,7
h) Sidérurgie et métaux non ferreux	17 668	17 048	7,7	7,1	591	685	0,3	0,4
i) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	21 360	21 295	9,3	8,9	13 883	14 130	8,0	7,7
j) Garages	2 790	3 015	1,2	1,3	1 646	1 799	1,0	1,0
k) Industries non dénommées ailleurs	1 275	1 459	0,6	0,6	1 532	1 561	0,9	0,8
4. Construction	13 928	14 340	6,1	6,0	13 712	14 404	7,9	7,8
5. Électricité, gaz et eau	5 502	5 708	2,4	2,4	2 758	2 909	1,6	1,6
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(37 603)	(39 875)	(16,4)	(16,6)	(57 440)	(61 165)	(33,2)	(33,2)
a) Commerce	19 190	20 154	8,4	8,4	27 939	29 667	16,2	16,1
b) Services financiers et assurances	3 633	4 109	1,6	1,7	16 991	18 256	9,8	9,9
c) Immeubles d'habitation	14 780	15 612	6,4	6,5	12 510	13 242	7,2	7,2
7. Transports et communications	13 445	14 031	5,9	5,9	13 063	14 292	7,6	7,7
8. Services	52 426	58 159	22,8	24,3	42 709	47 109	24,7	25,6
Ajustement statistique	1 018	638	0,4	0,3	768	492	0,4	0,3
Produit intérieur brut :	229 478	239 032	100,0	100,0	172 980	184 329	100,0	100,0

Tableau II (suite)

SPÉCIFICATION	Le Royaume			
	Chiffres absolus en millions de F		Importance relative	
	1965	1966	1965	1966
1. Agriculture, sylviculture et pêche	46 586	46 086	6,2	5,8
2. Industries extractives	16 073	15 752	2,1	2,0
3. Industries manufacturières	(229 113)	(240 548)	(30,6)	(30,3)
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac ..	41 831	44 749	5,6	5,6
b) Textiles.....	19 369	20 423	2,6	2,6
c) Vêtements et chaussures	9 960	10 319	1,3	1,3
d) Bois et meubles	10 252	10 767	1,4	1,4
e) Papier, impression, édition	12 331	12 588	1,6	1,6
f) Industrie chimique et activités connexes .	19 415	20 600	2,6	2,6
g) Terre cuite, céramique, verre, ciment	13 352	13 636	1,8	1,7
h) Sidérurgie	16 541	16 200	2,2	2,0
i) Métaux non ferreux	5 755	6 130	0,8	0,8
j) Fabrications métalliques (y compris constructions navales)	64 459	67 625	8,6	8,5
k) Garages.....	8 294	9 166	1,1	1,2
l) Industries non dénommées ailleurs	7 554	8 345	1,0	1,0
4. Construction	52 618	55 000	7,0	6,9
5. Electricité, gaz et eau	14 866	16 038	2,0	2,0
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation	(158 111)	(167 976)	(21,1)	(21,2)
a) Commerce	81 360	85 451	10,9	10,8
b) Services financiers et assurances	28 644	31 363	3,8	3,9
c) Immeubles d'habitation.....	48 107	51 162	6,4	6,5
7. Transports et communications	55 020	59 025	7,4	7,4
8. Services	173 200	191 518	23,1	24,1
Ajustement statistique	3 324	2 120	0,5	0,3
<i>Produit intérieur brut:</i>	748 911	794 063	100,0	100,0

Tableau III. — PRODUIT INTERIEUR BRUT AU COUT DES FACTEURS DES DIFFERENTES PROVINCES ET REGIONS LINGUISTIQUES

1. — Produit global à prix courants.

RÉGION	Chiffres absolus en millions de F		Importance relative											
			Ancienne subdivision territoriale								Nouvelle subdivision territoriale			
	1965	1966	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Anvers.....	127 749	137 227	15,8	16,0	15,8	16,0	16,3	16,6	16,8	17,0	17,0	17,3	17,1	17,3
Limbourg.....	36 777	39 557	4,5	4,5	4,6	4,4	4,2	4,2	4,3	4,3	4,4	4,7	4,9	5,0
Flandre orientale ..	83 561	88 926	11,2	11,1	11,2	11,0	11,2	11,2	11,2	11,0	11,1	11,0	11,2	11,2
Flandre occidentale.	76 027	80 739	9,7	9,7	9,9	9,9	10,2	10,3	10,4	10,5	10,0	10,1	10,2	10,2
Hainaut.....	90 076	94 037	13,9	13,9	13,9	13,3	12,8	12,5	12,3	12,0	12,5	12,3	12,0	11,8
Liège.....	86 994	89 760	12,6	12,6	12,6	12,5	12,3	12,2	12,1	11,9	11,6	11,6	11,6	11,3
Luxembourg.....	12 707	13 439	2,0	1,9	1,9	1,8	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7
Namur.....	25 598	26 889	3,8	3,7	3,7	3,7	3,8	3,7	3,6	3,6	3,6	3,6	3,4	3,4
Brabant.....	209 422	223 489	26,5	26,6	26,7	27,4	27,3	27,5	27,5	27,9	28,1	27,7	27,9	28,1
<i>Le Royaume :</i>	748 911	794 063	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flam. non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles communes périph.	346 453	370 702	44,2	44,2	44,2	44,4	44,9	45,3	45,6	45,7	45,5	46,1	46,3	46,7
Région wallonne ...	229 478	239 032	34,2	34,1	34,1	33,2	32,7	32,2	31,7	31,2	31,3	31,1	30,6	30,1
Bruxelles capitale + communes périph. + Hal-Vilvorde .	172 980	184 329	21,6	21,7	21,7	22,4	22,4	22,5	22,7	23,1	23,2	22,8	23,1	23,2

2. — Produit par habitant à prix courants (1).

RÉGION	Chiffres absolus en milliers de F		Indices par rapport au Royaume											
			Ancienne subdivision territoriale								Nouvelle subdivision territoriale			
	1965	1966	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Anvers.....	85,8	91,5	102,8	103,9	102,7	103,7	104,7	106,1	107,0	107,7	107,9	109,9	108,5	109,8
Limbourg.....	59,4	63,0	77,5	76,0	76,0	72,5	68,4	67,7	69,0	68,1	68,8	72,2	75,1	75,6
Flandre orientale ..	64,7	68,5	79,6	79,1	78,9	79,5	80,9	81,0	81,0	79,8	80,5	80,2	81,8	82,2
Flandre occidentale.	74,2	78,2	83,7	83,9	85,1	85,7	87,7	88,3	89,2	90,6	92,4	93,7	93,8	93,9
Hainaut.....	67,7	70,6	98,5	98,6	98,8	94,8	92,2	90,3	90,2	88,9	87,6	87,2	85,6	84,8
Liège.....	85,7	88,2	113,1	113,0	113,3	112,6	111,4	111,3	110,6	108,9	107,9	108,1	108,3	105,9
Luxembourg.....	58,0	61,1	80,7	78,5	76,4	74,7	78,6	76,7	76,2	74,5	73,2	72,2	73,3	73,3
Namur.....	67,9	70,9	91,8	91,5	90,3	90,5	93,0	92,6	90,1	90,6	90,3	90,4	85,8	85,1
Brabant.....	99,9	105,5	124,7	125,2	125,1	128,2	127,7	127,6	126,9	128,7	128,1	125,5	126,3	126,7
<i>Le Royaume :</i>	79,1	83,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région flam. non compris Hal-Vilvorde et Bruxelles communes périph.	72,2	76,7	87,3	87,4	87,0	87,4	88,1	88,5	89,2	89,2	89,7	90,8	91,3	92,1
Région wallonne ...	72,6	75,4	100,6	100,6	100,8	98,3	97,5	96,6	95,5	94,5	93,2	93,0	91,8	90,5
Bruxelles capitale + communes périph. + Hal-Vilvorde .	115,0	121,2	140,8	141,1	141,0	145,5	144,5	144,7	145,1	147,6	147,8	144,2	145,4	145,5

(1) Les chiffres de ce tableau ne doivent évidemment pas être considérés comme exprimant le revenu dont dispose chaque habitant des régions mentionnées. Ils permettent de mesurer le revenu brut créé dans ces régions lequel, après déduction des amortissements, peut être attribué soit à des personnes qui résident dans la région même, soit à des personnes qui résident dans d'autres régions (par exemple : lorsqu'il s'agit de travailleurs qui exercent leur activité dans une région autre que celle où ils habitent.)

Les indices régionaux de la production industrielle

(Base 1964 = 100) ⁽¹⁾

Depuis le mois de mars 1967 l'Institut national de Statistique procède au calcul d'indices régionaux de la production afin que l'on puisse avoir une idée des écarts existant entre les différentes régions du pays quant à la conjoncture économique. Pour ce faire, on s'est appuyé, dans la mesure du possible, sur la méthode actuellement appliquée pour le calcul des indices de la production industrielle du Royaume (Cf. Bulletin de Statistique nos 9-10 de 1964 et 7-8 de 1965 ou Etudes statistiques et économétriques n° 10 de 1965). Le calcul proprement dit s'est effectué à partir des résultats du sondage servant de base à l'établissement de l'indice rapide de la production.

1. — La notion de « production ».

Les indices régionaux publiés au tableau 3 sont, en général, élaborés sur la base des quantités produites. Il y a, toutefois, des exceptions à cette règle. Il en sera question dans les lignes qui suivent. On notera que, abstraction faite des agglomérés de ciment (voir en h) ci-après), toutes ces exceptions sont les mêmes pour le calcul des indices de la production du Royaume.

a) *Construction.*

Des indices partiels pour le génie civil, la construction de routes, le bâtiment (gros œuvre) d'une part et pour le parachèvement d'autre part, sont calculés sur la base du nombre de jours de travail prestés. Après combinaison de ces deux indices partiels, l'indice de la construction ainsi obtenu est corrigé au moyen d'un coefficient de productivité déduit

des comptes nationaux. Le coefficient de productivité utilisé est le même pour les régions linguistiques que pour le Royaume.

b) *Brasseries.*

Indice de la quantité des matières premières mises en œuvre dans les brasseries.

c) *Industrie du feutre.*

Indice des heures-ouvriers.

d) *Industrie du vêtement et de la confection.*

Indice de la valeur des ventes et du travail à façon divisé par un indice des prix. L'indice des prix s'obtient en faisant la moyenne arithmétique simple, de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix de détail des produits textiles tous deux ramenés à l'année 1964 = 100. L'indice des prix utilisé pour les régions linguistiques est le même que celui dont on se sert pour le Royaume.

e) *Confection d'ouvrages en tissu autres que les articles d'habillement.*

Indice des heures-ouvriers.

f) *Industrie du bois.*

Indice de la valeur des ventes facturées, corrigé par l'indice des prix de gros du bois ramené à la base 1964 = 100. L'indice des prix utilisé est le même pour les régions linguistiques que pour le Royaume.

(1) Cet article a été rédigé par Monsieur L. Van den Berghe sous la direction de Monsieur R. Derey-maeker.

g) *Industrie transformatrice des matières plastiques.*

Indices des quantités livrées.

h) *Industrie des agglomérés de ciment.*

Du fait qu'on ne dispose pas de chiffres de la production relatifs aux agglomérés de ciment, on suppose, du moins en ce qui concerne le Royaume, que l'indice de la production de ciment peut être considéré comme représentatif de l'ensemble de l'industrie du ciment. Etant donné, d'une part, que cette industrie est presque entièrement localisée en Wallonie et que, d'autre part, la production de ciment et d'agglomérés de ciment occupe une place relativement importante dans l'ensemble de la production des produits minéraux non métalliques, (34,1 % en Flandre, 16,8 % en Wallonie et 80,7 % dans la région bruxelloise), un indice partiel régional pour les agglomérés de ciment est calculé à partir des heures-ouvriers.

i) *Distribution d'eau.*

Indice du volume d'eau disponible pour la distribution.

j) *Fabrications métalliques.*

On reviendra plus loin aux fabrications métalliques qui constituent également une exception en ce qui concerne les formules appliquées (voir ci-après).

2. — **Formules employées.**

Le calcul pour les diverses régions du pays se fait de la même manière que pour le Royaume. Il y a lieu de noter que, sous peu, il est envisagé de recourir aux indices en chaîne de Laspeyres. La méthode de calcul actuelle est exposée ci-après.

L'indice simple s'établit par produit ou par groupe de produits d'une activité donnée, par rapport à la moyenne mensuelle de l'année de base; la combinaison des indices simples au moyen de coefficients de pondération appropriés permet d'obtenir l'indice de la classe d'activité considérée. Les indices des différentes classes d'activité sont pondérés pour obtenir un indice général de la production industrielle par région.

Si l'on pose :

I^i = indice du produit ou du groupe de produits I ;

I^j = indice de la classe d'activité j ;

I = indice de l'ensemble de l'industrie;

q_1^i = quantité fabriquée du produit ou du groupe de produits i au cours du mois 1 (à défaut de cette donnée, heures-ouvriers ou valeur des livraisons);

q_0^i = moyenne mensuelle de la quantité fabriquée du produit ou du groupe de produits i au cours de l'année 0 (année de base), (à défaut de cette donnée, heures-ouvriers ou valeur des livraisons);

w_0^i = coefficient de pondération attribué au produit ou au groupe de produits i de la classe d'activité j au cours de l'année 0 (année de base);

w_0^j = coefficient de pondération attribué à la classe d'activité j au cours de l'année 0 (année de base);

les indices de la production par produit ou par groupe de produits, pour chacune des classes d'activité et pour l'ensemble de l'industrie, peuvent s'écrire comme suit :

$$I^i = \frac{q_1^i}{q_0^i} \quad \text{indice du produit ou du groupe de produits } i;$$

$$I^j = \frac{\sum w_0^i I^i}{\sum w_0^i} \quad \text{indice de la classe d'activité } j;$$

$$I = \frac{\sum w_0^j I^j}{\sum w_0^j} \quad \text{indice de l'ensemble de l'industrie.}$$

En ce qui concerne les fabrications métalliques, on procède actuellement, pour le Royaume, au calcul spécial suivant.

Heures-ouvriers. — On calcule un indice sur la base 1964 = 100 des heures de travail des ouvriers.

Livraisons. — On calcule une moyenne mobile de k -termes des *quantités* livrées; k varie selon la longueur du processus de production. A partir de cette moyenne, on établit un indice sur la base 1964 = 100. On détermine ensuite une moyenne mobile de k -termes de la *valeur des livraisons* à partir de laquelle on calcule également un indice sur base 1964 = 100. Cet indice de valeur est converti en un indice de quantité en le divisant par l'in-

dice des prix de gros des fabrications métalliques. Les deux indices de quantité sont combinés sans pondération.

Indice de la production. — La moyenne mobile de 12 termes de l'indice composé des quantités livrées est divisée par la moyenne mobile de 12 termes de l'indice des heures-ouvriers.

Cette opération fournit une sorte de coefficient de productivité qui est ensuite appliqué à l'indice le plus récent des heures-ouvriers. Le résultat ainsi obtenu est considéré comme étant l'indice de la production industrielle dans les fabrications métalliques.

Cependant, comme il s'avère actuellement impossible d'effectuer ce calcul par région, l'indice régional des heures-ouvriers est corrigé au moyen du coefficient de productivité du Royaume. Au fur et à mesure que les données deviendront disponibles, on pourra également appliquer la méthode exposée ci-dessus au calcul par région linguistique.

3. — Les régions.

On calcule des indices pour les régions suivantes du Royaume :

- a) la région de langue néerlandaise, comprenant la province d'Anvers, la Flandre occidentale, la Flandre orientale, le Limbourg et l'arrondissement de Louvain;
- b) la région de langue française, englobant les provinces du Hainaut, de Liège, de Luxembourg, de Namur et l'arrondissement de Nivelles;
- c) la région bruxelloise, correspondant à l'ancien arrondissement de Bruxelles et englobant les arrondissements de Bruxelles-capitale et de Hal-Vilvorde et l'arrondissement créé par la loi du 2 août 1963.

Etant donné que les données rassemblées par l'Administration des douanes et accises au sujet de la production des sucreries et raffineries de sucre, des distilleries d'alcool et des brasseries, ne peuvent être ventilées selon les régions susmentionnées, on admet que :

- l'indice du Royaume pour les sucreries et raffineries peut être maintenu pour la Flandre et la Wallonie (il n'y a pas de sucreries dans la région bruxelloise);
- l'indice du Royaume pour l'alcool peut être maintenu pour les trois régions linguistiques;

— en ce qui concerne les brasseries, les quatre provinces néerlandophones, les quatre provinces francophones et la province de Brabant sont représentatives respectivement de la région de langue néerlandaise, de la région de langue française et de la région bruxelloise.

4. — Année de base. Coefficients de pondération.

L'année de base est 1964.

Les coefficients de pondération des indices régionaux de la production sont, à peu de chose près, calculés de la même manière que ceux de l'indice de la production du Royaume. Au niveau des produits ou groupes de produits, c'est, autant que possible, la valeur de la production qui est prise en considération. Pour grouper les grandes subdivisions d'une classe d'activité, on utilise les heures-ouvriers, tandis qu'on attribue aux classes d'activité un coefficient de pondération basé sur la valeur ajoutée brute au coût des facteurs à prix courants. Le calcul des coefficients de pondération se fait au moyen des données de l'année 1964; le tableau 1 en donne le résultat.

a) *Coefficients de pondération basés sur la valeur de la production.*

Par produit ou groupe de produits, on calcule un prix unitaire pour chaque région linguistique ainsi que pour le Royaume. Les prix unitaires régionaux sont fournis par la statistique annuelle de la production.

Le volume de la production des régions linguistiques est connu par la statistique de la production mensuelle.

La valeur de la production s'obtient en multipliant le volume de la production par les prix unitaires correspondants. Les valeurs ainsi obtenues servent de base au calcul, par région linguistique, des coefficients de pondération.

En ce qui concerne les prix unitaires, quelques cas spéciaux se présentent.

- Lorsque, pour une région linguistique déterminée, il n'existe pas de prix unitaire (statistique annuelle) mais que l'on dispose de chiffres de la production (statistique mensuelle), on adopte le prix unitaire utilisé pour le Royaume. Ce cas est exceptionnel.

— *Produits de l'azote.* — Etant donné qu'il s'est avéré impossible de déterminer un prix unitaire pour certains produits, on calcule les coefficients de pondération en partant du volume de la production puisé dans la statistique mensuelle.

— *Produits de la céramique.* — Il n'est pas possible de déduire des prix unitaires de la statistique annuelle. Ces prix calculés pour le Royaume au moyen de la statistique trimestrielle sont également utilisés par région linguistique.

b) *Coefficients de pondération basés sur les heures-ouvriers.*

Les coefficients de pondération, basés sur les heures-ouvriers, sont calculés par région linguistique à partir de la répartition régionale de la statistique mensuelle de l'activité. Il existe quelques exceptions à cette façon de procéder; elles sont examinées ci-après.

(1) *Industries alimentaires.*

Les heures-ouvriers de certaines activités (laiteries, une partie des conserveries de légumes et de poissons, les meuneries, sucreries et quelques industries alimentaires diverses) ne sont relevées que dans la statistique mensuelle du personnel des établissements industriels, qui ne comprend pas de questions concernant la production. Etant donné que cette statistique du personnel ne touche que les déclarants occupant 10 ouvriers ou plus alors que la statistique de la production mensuelle doit englober tous les établissements, on procède à une extrapolation des premières données sur la base du recensement de l'industrie et du commerce de 1961.

(2) *Fabrication de boissons.*

Le calcul des coefficients de pondération est basé sur les heures-ouvriers, provenant de la statistique mensuelle du personnel susdite. Ces données sont, toutefois, extrapolées au préalable sur la base du recensement de l'industrie et du commerce de 1961.

(3) *Filatures.*

En ce qui concerne les filatures de cardes fileuses et de cocons, on ne connaît que le nombre d'ouvriers. Pour ces deux dernières activités, on calcule les heures-ouvriers en multipliant le nombre d'ouvriers par le nombre moyen d'heures de travail des ouvriers employés dans les filatures de coton fin.

(4) *Fabrication d'articles en tissu autres que les vêtements, de fils et de fibres artificiels et synthétiques et d'agglomérés de ciment.*

Les heures-ouvriers sont empruntées à la statistique mensuelle du personnel. Une extrapolation s'opère sur la base du recensement de l'industrie et du commerce de 1961.

(5) *Fabrications métalliques.*

L'indice de l'industrie des fabrications métalliques s'obtient en combinant les indices d'une vingtaine de groupes. A partir de janvier 1967, on a modifié le contenu de ces derniers. Une répartition régionale n'a pu être établie que pour les résultats annuels de l'échantillon (1964) servant au calcul de l'indice rapide; cette répartition a été faite d'après la nouvelle composition des groupes et ce, aussi bien pour le Royaume que pour chaque région linguistique. Les proportions fournies par l'échantillon ont, par conséquent, dû être appliquées à l'ensemble des établissements. Sur la base de l'échantillon (nouvelle répartition), on a procédé, entre les trois régions linguistiques, à une répartition proportionnelle, des heures-ouvriers prestées dans tous les établissements, et ce par groupe d'activités.

Cette répartition a ensuite été appliquée au total extrapolé des heures-ouvriers. Les résultats ainsi obtenus ont été utilisés comme coefficients de pondération.

c) *Coefficients de pondération basés sur la valeur ajoutée brute au coût des facteurs à prix courants.*

Généralement, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs à prix courants des classes d'activité est déduite directement de la répartition entre les régions linguistiques de la valeur ajoutée correspondante calculée pour le Royaume dans le cadre de la comptabilité nationale. Toutefois, il y a lieu de mentionner quelques exceptions. Notons que la valeur ajoutée à laquelle il sera fait allusion par la suite est la valeur ajoutée brute au coût des facteurs à prix courants.

(1) *Carrières.*

Dans les comptes nationaux, la production de chaux et d'autres dérivés des carrières, est ajoutée aux autres industries extractives, tandis que pour l'indice de la production industrielle cette production figure parmi les produits minéraux non métalliques. La valeur

ajoutée de la production de chaux et d'autres dérivés est évaluée forfaitairement à un quart de celle des autres industries extractives et est ventilée par région sur la base des heures-ouvriers.

(2) *Industries alimentaires.*

Les boulangeries et boucheries non industrielles ne sont pas comprises dans l'indice de la production; elles le sont par contre dans les comptes nationaux. La valeur ajoutée de ces deux activités n'a donc pas été prise en considération.

(3) *Industrie du vêtement et de la confection, fabrication de chaussures.*

Pour déterminer le coefficient de pondération de cette classe on a soustrait la valeur ajoutée de l'industrie des fourrures pour l'ajouter à l'industrie du cuir.

(4) *Industrie du cuir.*

La valeur ajoutée des tanneries extraite des comptes nationaux est ajoutée à celle de l'industrie de la fourrure.

(5) *Industrie chimique.*

Pour déterminer les coefficients de pondération, on utilise la valeur ajoutée de la chimie, de la fabrication du savon, de l'industrie des produits pharmaceutiques et de la transformation des matières plastiques.

Dans les comptes nationaux, la valeur ajoutée de la transformation des matières plastiques est reprise avec celle des manufacturières non dénommées ailleurs. Une valeur ajoutée de la transformation des matières plastiques répartie par région est calculée en partant de la statistique annuelle de la production ventilée par régions. Les chiffres obtenus ne sont pas extrapolés parce que :

- le nombre de travailleurs relevé par la statistique de la production de 1964 est plus élevé que celui fourni par le recensement de l'industrie et du commerce de 1961;
- dans le recensement de l'industrie et du commerce de 1961 les établissements qui occupaient cinq ouvriers ou moins ne constituent que 4 % des établissements occupant plus de cinq ouvriers.

(6) *Industrie des dérivés du pétrole et du charbon.*

On utilise la valeur ajoutée des raffineries de pétrole, des agglomérés de houille et des cokeries. Ce dernier poste est diminué de la valeur ajoutée des cokeries relevant de l'industrie métallurgique.

(7) *Industrie des minéraux non métalliques.*

On ajoute la valeur ajoutée de la chaux et d'autres dérivés de l'industrie des carrières obtenue sous (1) à la valeur ajoutée des industries de la terre cuite, du verre, de la céramique et du ciment.

(8) *Sidérurgie.*

Pour calculer les coefficients de pondération on se sert de la valeur ajoutée des hauts fourneaux, des aciéries, des laminoirs, des cokeries sidérurgiques [cf. (6)] à laquelle vient s'ajouter une partie de la valeur ajoutée des fabrications métalliques [cf. (9)].

(9) *Fabrications métalliques.*

On signalera préalablement que, pour le calcul de l'indice général de la production industrielle, les aciéries de moulage, les fonderies, les tréfileries, les ateliers d'étirage et les laminoirs à froid sont rattachés à la sidérurgie pour constituer la première transformation des métaux ferreux. Un indice est calculé pour cet ensemble. Le coefficient de pondération est constitué par la valeur ajoutée de la sidérurgie et de la classe d'activités susdite. D'autre part, cette classe d'activités est comprise parmi les fabrications métalliques pour le calcul des indices de la production de cette industrie; dans les comptes nationaux sa valeur ajoutée fait partie de la valeur ajoutée de celle-ci.

On calcule un indice de la production des fabrications métalliques pour chacune des classes suivantes :

- aciéries de moulage, fonderies, tréfileries, ateliers d'étirage et laminoirs à froid;
- fabrication d'ouvrages en métaux;
- construction de machines non électriques et d'appareils de mesure, de laboratoires, etc...;
- construction de matériel de transport;
- construction électrique.

Les valeurs ajoutées de chacune de ces classes sont obtenues en ventilant la valeur ajoutée totale de l'industrie des fabrications métalliques sur la base des heures-ouvriers.

Tableau 1. — COEFFICIENTS DE PONDERATION POUR L'INDICE REGIONAL, 1964 = 100.

NOMENCLATURE	Valeur ajoutée			Heures-ouvriers			Valeur de la production		
	Flandres	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Wallonie	Bruxelles
Indice général construction comprise									
Construction	19,5	14,0	28,4						
Indice général construction exclue	80,5	86,0	71,6						
I. Industries extractives	5,6	13,1	0,2						
1. <i>Extraction du charbon</i>	5,1	9,8	—						
2. <i>Autres industries extractives</i>	0,5	3,3	0,2						
Production des carrières				100,0	76,1	100,0			
Porphyre							—	17,2	—
Petit granit							62,1	42,5	4,2
Marbre							2,6	16,1	19,5
m ³							—	2,6	—
m ²							2,6	13,3	1,1
Tonne							—	0,2	18,4
Grès							—	9,4	3,2
Sablières							14,7	7,8	73,1
Ardoisières							—	2,0	—
Produits pour machines extractives							20,6	5,0	—
Calcaires et carbonates naturels				—	23,9	—	—	85,9	—
Calcaires							—	14,1	—
Carbonates naturels							—	—	—
II. Industries manufacturières	94,4	86,9	99,8						
1. <i>Industries alimentaires et fabrication de boissons</i>	12,3	5,6	10,9						
Industries alimentaires	7,9	3,3	7,3						
Fabrication de produits de viande et conserves de viandes				11,6	5,1	14,5			
Produits de viande et conserves de viande				10,9	5,1	14,5			
Bouillons et potages concentrés				0,7	—	—			
Industrie du lait				13,1	14,9	12,3			
Fabrication de conserves de fruits et de légumes				8,7	7,2	1,2			
Conserves de légumes				6,9	3,6	0,1			
Confitures et conserves de fruits				1,6	3,1	1,1			
Sirops				0,2	0,5	—			
Fabrication de conserves de poissons ..				1,5	0,2	—			
Travail des grains				6,8	3,0	6,9			
Meuneries industrielles				4,2	3,0	5,3			
Produits dérivés du maïs, riz et produits dérivés de céréales				2,6	—	1,6			
Aliments composés pour animaux				11,6	3,2	0,7			
Biscuits, biscottes et pain d'épice				15,2	29,5	32,3			
Sucre				7,4	13,2	0,7			
Fabriques de sucre				7,3	13,1	—			
Sucre interverti				0,1	0,1	0,7			
Fabrication de cacao, chocolat et produits de confiserie				7,0	9,3	20,3			
Industries alimentaires diverses				17,1	14,4	11,1			
Pâtes alimentaires				1,5	—	0,4			
Aliments de régime				—	1,3	1,0			
Chicorée				0,4	0,1	1,2			
Malt				2,0	1,6	1,1			
Café torréfié				2,5	7,3	4,1			
Vinaigre				0,3	0,6	1,3			
Huiles végétales et animales				5,7	1,1	0,3			
Margarine				2,9	1,7	0,5			
Condiments				1,8	0,7	1,2			
Fabrication des boissons	4,4	2,3	3,6						

Tableau 1 (suite)

NOMENCLATURE	Valeur ajoutée			Heures-ouvriers			Valeur de la production		
	Flandres	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Wallonie	Bruxelles
Brasseries				92,9	94,0	97,5			
Alcool				7,1	6,0	2,5			
2. Industrie du tabac	0,8	0,2	1,3						
3. Industrie textile	14,4	5,2	2,5						
Préparation des fibres textiles				1,8	12,7	1,1			
Lavage et carbonisage de la laine				—	5,6	—			
Peignage de la laine				1,8	7,1	1,1			
Filature				30,3	38,9	30,9			
Filature de lin et de chanvre				3,0	—	—			
Filature de jute				5,3	—	—			
Filature de coton				17,1	5,5	—			
Filature de coton fin				16,1	5,2	—			
Cardes fileuses				0,6	0,3	—			
Filature de cocons				0,4	—	—			
Filature de laine				4,9	33,4	30,9			
Filature de laine peignée				2,5	26,7	30,9			
Filature de laine cardée				2,4	6,7	—			
Tissage				44,7	23,1	2,3			
Tissage de coton							43,9	15,3	37,2
Tissage de lin							4,4	0,6	14,2
Tissage de laine							26,8	68,9	13,5
Tissage de rayonne et de fibres de rayonne							18,5	13,5	33,0
Tissage de jute							6,4	1,7	1,6
Tissage de soie naturelle							—	—	0,5
Filterie				0,9	—	—			
Industrie du feutre et rubanerie				2,6	5,9	7,8			
Industrie du feutre				—	4,4	2,3			
Rubanerie				2,6	1,5	5,5			
Filature et corderies de fibres dures				1,7	0,3	—			
Filature de fibres dures							76,5	55,8	—
Corderies de fibres dures							23,5	44,2	—
Tissage de tapis de fibres dures et fabriques d'ouate				1,2	1,1	2,5			
Tissage de tapis de fibres dures				1,0	0,1	0,1			
Fabriques d'ouates				0,2	1,0	2,4			
Bonneterie				16,8	18,0	55,4			
Fabrication de tissus à mailles pour sous-vêtements							18,7	5,3	24,4
Fabrication de tissus à mailles pour vêtements de dessus							11,2	9,6	25,2
Fabrication de sous-vêtements							14,6	8,6	10,6
Fabrication de bas pour dames							7,4	8,8	0,7
Fabrication de chaussettes, de bas 3/4 et de socquettes							4,9	9,4	1,5
Fabrication de vêtements de dessus							42,9	58,0	37,6
Fabrication de bérets basques							0,1	0,2	—
Fabrication de gants							0,2	0,1	—
4. Fabrication d'articles d'habillement et de chaussures. Confection d'ouvrages divers en tissus	5,6	1,7	8,1						
Industrie de la chaussure et de la pantoufle				29,1	9,2	10,1			
Bottes							2,1	0,3	0,2
Chaussures pour hommes							21,6	62,0	19,1
Chaussures pour femmes							48,1	21,5	48,5
Chaussures pour enfants							13,0	13,2	1,1
Divers							1,1	0,8	0,2
Pantoufles							14,1	2,2	30,9
Industrie du vêtement et de la confection				68,5	88,2	82,6			
Fabrication d'ouvrages divers en tissus, à l'exclusion des articles d'habillement				2,4	2,6	7,3			
5. Industrie du bois et activités connexes	5,8	1,7	4,0						
6. Industrie du papier et du carton. Fabrication d'articles en papier et en carton	1,8	2,4	4,3						

Tableau 1 (suite)

NOMENCLATURE	Valeur ajoutée			Heures-ouvriers			Valeur de la production		
	Flandres	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Wallonie	Bruxelles
Production de papier et de carton				33,2	63,6	28,8			
Papier journal							31,6	—	—
Papier d'écriture et d'impression							10,0	40,0	60,6
Papier d'emballage							30,7	23,8	23,6
Papier spécial							6,6	16,4	9,5
Carton							21,1	19,8	6,3
Transformation de papier et de carton				66,8	36,4	71,2			
Articles d'ameublement							5,8	10,3	12,1
Emballages							54,1	45,6	54,2
Articles classiques, de bureau et de correspondance							9,0	10,2	20,1
Articles en papier et en carton pour l'industrie							1,2	15,3	2,8
Papiers et cartons imprégnés							21,3	17,8	9,3
Jouets et autres produits finis							8,6	0,8	1,5
7. Industrie du cuir, des fourrures et des articles en cuir et en fourrure à l'exclusion des chaussures	0,3	0,3	1,1						
Cuir lourds à semelles							} 6,0	} 28,9	} —
Cuir lourds techniques									
Cuir légers							94,0	71,1	100,0
8. Industrie chimique et industrie du caoutchouc	9,2	4,2	11,2						
Industrie chimique	8,7	3,6	10,1	36,4	46,4	59,8			
Industrie chimique de base							25,7	14,9	20,5
Acides minéraux et leurs sels							27,3	22,9	3,2
Engrais chimiques							5,1	8,3	6,4
Autres produits chimiques minéraux ..							15,4	22,5	12,9
Autres produits organiques							0,4	3,5	0,6
Colorants							7,3	14,9	0,5
Matières plastiques							7,7	4,1	11,8
Autres produits							4,8	3,0	0,1
Produits chimiques divers							2,0	21,2	4,3
Produits de la distillation de la houille.							7,6	2,3	3,0
Colles et gélatines							3,4	1,1	—
Explosifs							8,7	3,8	49,6
Autres produits							8,6	3,8	40,9
Couleurs, émaux							0,1	—	8,7
Produits d'entretien									
Produits photographiques				29,4	—	—			
Industrie du savon				2,5	4,7	12,9			
Savons de toilette							1,9	23,9	25,7
Articles à usage ménager							88,8	49,3	68,3
Articles à usage industrielle							9,3	26,8	6,0
Industrie de l'azote				6,9	21,0	5,4			
Production d'ammoniaque de synthèse							85,2	82,6	87,1
Production d'azote sous forme de sulfate d'ammoniaque de récupération							0,9	2,9	3,6
Engrais composés							11,6	10,4	6,0
Production d'azote fini sous forme de produits techniques							2,3	4,1	3,3
Transformation des matières plastiques .				17,2	14,1	21,9			
Production de rayonne				7,6	13,8	—			
Industrie du caoutchouc	0,5	0,6	1,1						
Colles et dissolutions							1,8	0,5	4,9
Plaques pour semelles et talons							7,0	0,5	2,5
Tubes et tuyaux combinés avec matières textiles							5,3	1,9	4,9
Tubes et tuyaux sans autres matières ...							1,2	0,6	0,2
Courroies de transmission et de transport							13,6	8,4	—
Bandages pleins							3,6	1,5	—
Chambres à air pour vélos							2,8	0,6	1,1
Chambres à air pour autos, motos							0,1	4,4	7,0
Enveloppes pour vélos							9,0	3,4	—
Enveloppes pour autos, motos							0,3	41,9	48,2
Semelles et talons pour chaussures							8,2	0,5	2,9

Tableau 1 (suite)

NOMENCLATURE	Valeur ajoutée			Heures-ouvriers			Valeur de la production		
	Flandres	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Wallonie	Bruxelles
Tapis non spongieux, carpettes, décroitoirs, dalles							0,2	0,3	—
Articles en caoutchouc spongieux							3,8	—	0,1
Tissus gommés							0,5	3,0	0,1
Bottes, galoches et sandales							0,1	—	0,2
Autres produits organiques							42,5	32,5	27,9
9. Industrie des dérivés du pétrole et du charbon	1,8	1,3	0,4						
Raffineries de pétrole				73,4	—	—			
Dérivés du charbon				26,6	100,0	100,0			
Agglomérés de houille				—	26,7	3,7			
Cokeries indépendantes				26,6	73,3	96,3			
Production de gaz							41,5	25,5	26,8
Production de coke							58,5	74,5	73,2
10. Industrie des produits minéraux non métalliques	5,2	9,6	4,2						
Industrie de la terre cuite				31,6	5,7	5,2			
Briques ordinaires							63,7	45,3	88,6
Briques de parement							19,2	3,9	11,4
Autres produits							17,1	50,8	—
Industrie du verre				27,5	54,4	4,6			
Verre plat							70,8	59,8	100,0
Verre creux							29,2	40,2	—
Industrie de la céramique				10,0	17,6	10,0			
Vaisselle de faïence							—	5,6	—
Porcelaine							—	7,2	5,3
Carreaux de revêtement							21,7	6,5	5,5
Carreaux de pavé							0,4	12,3	—
Articles sanitaires							—	14,5	—
Produits silico-alumineux, dalles d'usine... ..							0,3	32,5	—
Tuiles et accessoires							33,1	3,6	—
Meules abrasives, papiers abrasifs et toiles abrasives							0,8	0,8	68,9
Pots et tuyaux							14,4	11,7	—
Matières premières							—	1,2	—
Céramique architecturale							11,5	2,6	18,2
Poterie en terre cuite							3,9	—	1,1
Objets de fantaisie et d'ornementation ..							13,9	1,5	1,0
Produits de la chaux et des dérivés de la chaux				0,8	7,2	0,8			
Chaux							—	70,3	—
Dolomies							—	26,2	—
Plâtre							25,0	1,0	67,3
Agglomérés de plâtre							75,0	2,2	32,7
Chaux hydraulique artificielle							—	0,3	—
Industrie du ciment				30,1	15,1	79,4			
Ciment				0,3	9,3	—			
Agglomérés de ciment				29,8	5,8	79,4			
11. Industrie métallurgique de base	6,6	25,6	4,4						
Sidérurgie	0,3	19,8	0,2						
Hauts fourneaux							—	22,8	—
Acier							—	40,0	—
Produits finis							—	37,2	—
Industries des métaux non ferreux	3,4	1,4	1,5						
Produits bruts	2,3	0,4	0,1						
Cuivre							77,3	7,0	15,9
Zinc							7,9	65,3	2,5
Plomb							4,1	12,0	43,6
Aluminium							0,3	0,3	9,0
Étain							10,4	15,4	29,0
Demi-produits	1,1	1,0	1,4						
Cuivre							30,6	51,8	83,3
Zinc							5,2	15,8	—
Plomb							2,8	12,5	5,0

Tableau 1 (suite)

NOMENCLATURE	Valeur ajoutée			Heures-ouvriers			Valeur de la production		
	Flandres	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Wallonie	Bruxelles
Aluminium							60,9	18,6	9,8
Etain							0,5	1,3	1,9
Cokeries dépendantes de l'industrie métallurgique	—	0,7	0,4						
Acieries de moulages, fonderies, tréfilage, étirage et laminage à froid	2,9	3,7	2,3						
Acieries de moulage				7,0	28,2	2,6			
Fonderies				12,6	50,8	4,7			
Tréfilerie, étirage et laminage à froid				80,4	21,0	92,7			
12. Fabrication d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel de transport	5,3	10,3	14,7						
Forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes				5,9	13,8	2,1			
Travail de la tôle et fabrications métalliques diverses				44,0	15,8	27,8			
Accessoires métalliques du bâtiment				29,0	20,5	56,3			
Armes et munitions				1,9	33,1	1,8			
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie				19,2	16,8	12,0			
13. Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	5,3	5,4	8,3						
Machines motrices, pneumatiques et hydrauliques				15,0	12,3	8,7			
Machines-outils				3,3	12,3	34,7			
Machines textiles				17,9	13,4	0,4			
Constructions mécaniques diverses				14,0	16,1	16,5			
Appareils de levage, manutention et pesage				14,5	8,8	22,1			
Appareils et installations pour industries diverses				35,3	37,1	17,6			
14. Construction de matériel de transport	6,9	2,2	8,5						
Automobile, cycle et industries connexes				55,4	20,6	80,2			
Construction navale				38,6	3,0	—			
Matériel de chemin de fer et tramways				6,0	41,9	5,4			
Construction aéronautique				—	34,5	14,4			
15. Construction de machines électriques, appareils et fournitures électriques	7,3	4,5	8,5						
16. Fine construction mécanique	0,2	0,1	0,9						
17. Electricité	4,5	5,6	5,2						
18. Distribution d'eau	1,1	1,0	1,3						

5. — Adaptation des indices régionaux aux indices du Royaume.

Afin de vérifier l'exactitude des indices régionaux, ceux-ci sont combinés par classe d'ac-

tivité et comparés avec l'indice obtenu pour le Royaume. Les indices régionaux sont pondérés par la valeur ajoutée relative à l'année 1964. Les coefficients de pondération sont consignés au tableau 2.

Tableau 2. — COEFFICIENTS DE PONDERATION PAR CLASSE D'ACTIVITE.

CLASSE D'ACTIVITÉ	Flandres	Wallonie	Bruxelles
Indice général y compris la construction	47,5	35,5	17,0
Construction	48,5	26,1	25,4
Indice général à l'exclusion de la construction	47,3	37,7	15,0
I. Industries extractives	34,5	65,0	0,5
1. Extraction du charbon	39,5	60,5	—
2. Autres industries extractives	14,3	83,2	2,5
II. Industries manufacturières	48,3	35,5	16,2
1. Industries alimentaires et fabrication de bois- sons	60,8	22,1	17,1
2. Industrie du tabac	59,8	11,4	28,8
3. Industrie textile	74,5	21,3	4,2
4. Fabrication d'articles d'habillement et de chaus- sures. Confection d'ouvrages divers en tissus	58,6	14,5	26,9
5. Industrie du bois et industries connexes	68,3	16,8	14,9
6. Industrie du papier et du carton. Fabrication d'articles en papier et en carton	34,9	38,3	26,8
7. Industries du cuir, des fourrures et des articles en cuir et en fourrure, à l'exclusion des chaussures	30,6	25,2	44,2
8. Industrie chimique et industrie du caoutchouc	57,2	20,6	22,2
9. Industrie des dérivés du pétrole et du charbon	60,1	35,1	4,8
10. Industrie des produits minéraux non métal- liques	36,6	54,0	9,4
11. Industrie métallurgique de base	23,2	71,9	4,9
12. Industrie des fabrications métalliques	44,8	33,4	21,8
13. Fabrication d'ouvrages en métaux à l'exclusion des machines et du matériel de transport	29,0	45,3	25,7
14. Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques et fine construction mécanique	43,3	34,0	22,7
15. Construction de matériel de transport	60,7	15,5	23,8
16. Construction de machines électriques, appareils et fournitures électriques	53,8	26,4	19,8
17. Électricité	42,8	41,6	15,6
18. Distribution d'eau	49,0	32,4	18,6

Les indices composés du Royaume sont proches, en général, des indices obtenus par le calcul direct; il est toutefois exceptionnel qu'ils coïncident. Voici les raisons principales de ce phénomène.

La méthode ne permet pas d'obtenir les mêmes indices parce que les coefficients de pondération utilisés pour les deux calculs diffèrent. L'exemple hypothétique d'une production qui ne comporterait qu'un seul produit permettra d'expliquer cette situation.

— Indice du Royaume suivant le calcul direct :

$$I = \frac{a}{b};$$

a = production mensuelle en 1967;

b = moyenne mensuelle de la production en 1964.

— Indice du Royaume obtenu en réunissant les indices des trois régions linguistiques :

$$I' = x_1 \frac{a_1}{b_1} + x_2 \frac{a_2}{b_2} + x_3 \frac{a_3}{b_3};$$

x_1, x_2, x_3 = coefficient de pondération par région linguistique;

a_1, a_2, a_3 = production mensuelle par région linguistique en 1967;

b_1, b_2, b_3 = moyenne mensuelle de la production en 1964 par région linguistique.

I' n'est égal à I qu'à condition que les coefficients de pondération x_1, x_2 et x_3 aient été calculés sur les quantités produites au cours de l'année de référence.

On obtient alors :

$$I' = \frac{b_1 a_1}{(b_1 + b_2 + b_3) b_1} + \frac{b_2 a_2}{(b_1 + b_2 + b_3) b_2} + \frac{b_3 a_3}{(b_1 + b_2 + b_3) b_3}$$

$$= \frac{a_1 + a_2 + a_3}{b_1 + b_2 + b_3}$$

$$= \frac{a}{b} = I$$

Plus la répartition de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs pour les trois ré-

gions linguistiques se rapproche de la répartition de la production au cours de l'année de base, plus l'indice composé pour le Royaume s'approchera de l'indice obtenu par la méthode directe.

Lorsque l'indice d'une classe s'obtient en pondérant différents indices partiels par des coefficients de pondération, basés soit sur la valeur de la production, soit sur les heures-ouvriers, l'écart entre l'indice composé et l'indice calculé de façon directe peut devenir considérable. C'est, par exemple, le cas pour l'industrie des dérivés du pétrole et du charbon. Les coefficients de pondération calculés à partir de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs sont de l'ordre de 60,1 pour la région flamande, 35,1 pour la Wallonie et de 4,8 pour la région bruxelloise. Si les coefficients de pondération étaient basés sur les heures-ouvriers, ces coefficients s'élèveraient à 44,0 pour la première région, 46,6 pour la deuxième et 9,4 pour la troisième. Le tableau ci-après permet de comparer (pour 10 mois de 1967 — base 1964 = 100) l'indice composé (valeur ajoutée et heures-ouvriers) et l'indice du Royaume obtenu, par calcul direct, pour la classe « Dérivés du pétrole et du charbon ».

INDICES	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
Indice du Royaume par calcul direct	100,0	98,8	99,4	95,6	88,8	100,3	99,4	100,8	103,8	114,7	100,2
Indice combiné du Royaume :											
Combinaison sur la base de la valeur ajoutée	111,6	107,1	108,0	99,0	93,7	104,7	99,5	103,6	107,9	120,8	105,6
Combinaison sur la base des heures-ouvriers	105,0	103,4	102,1	94,9	87,3	97,8	94,9	99,6	103,1	114,4	100,3

Les coefficients de pondération utilisés lors du calcul des indices du Royaume sont basés, jusqu'au mois de mai 1967 inclus, sur l'année 1962; ceux de l'indice régional sont calculés en partant des chiffres de 1964. Puisque la moyenne pondérée des indices régionaux fournit rarement l'indice du Royaume, les indices bruts régionaux sont ramenés

au niveau de l'indice brut du Royaume; ceci se fait par classe d'activité.

6. — Les indices bruts.

Les résultats du calcul précité constituent les indices bruts finals que l'on trouve au tableau 3.

Tableau 3. — INDICES BRUTS DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR REGION LINGUISTIQUE, BASE 1964 = 100, POUR LES MOIS DE MARS A DECEMBRE 1967.

CLASSE D'ACTIVITÉ	Région	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyen.
Indice général à l'exclusion de la construction.	Fland.	117,2	110,1	105,8	117,9	86,1	104,8	118,7	121,0	118,4	114,9	111,5
	Wall.	103,0	99,7	97,8	105,5	72,7	95,8	104,4	108,8	105,4	102,9	99,6
	Brux.	112,7	102,9	100,3	107,7	70,1	102,0	110,3	113,1	106,0	100,9	102,6
	Roy.	111,2	105,1	102,0	111,7	78,6	101,0	112,0	115,2	111,6	108,3	105,7
Indice général y compris la construction.	Fland.	118,3	110,3	106,9	118,7	82,4	107,3	118,8	121,0	118,7	108,0	111,0
	Wall.	104,2	100,5	99,7	107,5	71,2	98,9	106,0	109,6	105,9	97,6	100,1
	Brux.	108,7	101,9	102,1	110,4	70,0	106,4	112,4	114,8	108,6	95,8	103,1
	Roy.	111,7	105,4	103,5	113,3	76,3	104,2	113,2	115,9	112,4	102,2	105,8
Construction.	Fland.	123,5	111,4	112,7	121,8	67,1	117,7	119,7	121,3	119,9	79,2	109,4
	Wall.	112,3	106,2	113,2	119,2	62,7	118,0	116,2	114,9	108,9	63,5	103,5
	Brux.	99,4	99,5	107,5	116,9	68,5	117,4	118,2	119,4	115,2	83,7	104,6
	Roy.	114,5	107,0	111,5	119,9	66,3	117,7	118,4	119,1	115,8	76,2	106,6
Industries extractives.	Fland.	92,2	86,4	85,3	95,0	77,5	79,7	86,0	91,0	96,8	83,0	87,3
	Wall.	82,4	77,4	80,4	83,4	42,7	74,9	76,4	81,3	79,3	70,3	74,9
	Brux.	99,3	79,1	71,0	70,8	53,9	89,1	79,8	95,7	59,1	34,4	73,2
	Roy.	85,9	80,5	82,0	87,4	54,8	76,6	79,7	84,7	85,3	74,5	79,1
Extraction du charbon.	Fland.	95,9	87,5	85,7	96,1	80,9	80,5	86,4	94,1	97,9	86,5	89,2
	Wall.	77,6	73,0	75,3	75,6	34,9	67,8	67,9	69,3	69,4	65,8	67,7
	Roy.	84,8	78,7	79,4	83,7	53,1	72,8	75,2	79,1	80,6	74,0	76,1
Autres industries extractives.	Fland.	61,0	86,6	92,3	87,8	45,0	70,5	86,7	61,9	86,9	46,8	72,6
	Wall.	96,9	92,0	97,9	106,0	65,1	96,1	101,0	115,8	109,0	82,7	96,3
	Brux.	96,8	77,9	70,4	69,3	52,7	89,2	78,2	93,4	58,8	33,5	72,0
	Roy.	91,8	90,9	96,4	102,5	61,9	92,2	98,4	107,6	104,6	76,3	92,3
Industries manufacturières.	Fland.	118,8	111,5	107,1	119,2	86,6	106,3	120,6	122,8	119,6	116,8	112,9
	Wall.	106,4	103,2	100,6	108,9	77,2	99,1	108,7	113,0	109,5	108,0	103,5
	Brux.	112,7	102,9	100,5	107,7	70,1	101,9	110,3	113,0	105,9	101,0	102,6
	Roy.	113,4	107,2	103,7	113,7	80,6	103,0	114,7	117,7	113,8	111,1	107,9
Industries alimentaires et fabrication de boissons.	Fland.	114,6	98,6	101,0	118,5	109,6	115,0	114,8	130,4	130,8	110,2	114,4
	Wall.	100,6	87,6	87,8	104,8	95,4	108,2	102,9	134,1	137,2	113,2	107,2
	Brux.	119,8	102,3	105,8	124,3	78,0	118,5	112,4	118,7	111,0	99,6	109,0
	Roy.	112,4	96,8	98,9	116,5	101,1	114,1	111,8	129,2	128,9	109,1	111,9
Industrie du tabac.	Fland.	104,9	96,4	96,6	113,9	51,5	93,7	95,3	88,1	120,2	99,1	96,0
	Wall.	138,5	116,6	156,4	138,0	68,6	125,4	150,1	93,5	105,9	87,8	118,1
	Brux.	123,7	126,3	128,8	156,8	78,8	120,6	123,2	120,5	120,3	117,5	121,7
	Roy.	114,1	107,3	112,7	129,0	61,3	105,0	109,6	98,1	118,6	103,1	105,9
Industrie textile.	Fland.	93,2	86,8	79,9	95,7	56,5	77,7	96,4	102,6	97,8	102,7	88,9
	Wall.	97,9	98,9	93,0	104,9	38,1	93,5	101,1	103,1	105,5	91,1	92,7
	Brux.	85,6	73,8	86,9	104,3	42,4	101,0	129,2	120,1	90,3	108,5	94,2
	Roy.	93,9	88,9	83,0	98,0	52,0	82,1	98,8	103,4	99,1	100,4	90,0
Fabrication d'articles d'habillement et de chaussures. Confection d'ouvrages divers en tissus.	Fland.	140,4	115,9	99,3	106,9	64,9	107,3	126,5	117,4	102,0	92,6	107,3
	Wall.	171,5	124,8	100,5	93,2	47,2	101,2	129,8	119,7	83,9	77,6	104,9
	Brux.	136,4	104,4	84,0	87,2	62,2	105,7	138,2	119,3	90,2	66,8	99,4
	Roy.	143,8	114,1	95,4	99,6	61,6	106,0	130,1	118,2	96,2	83,5	104,9

Tableau 3 (suite)

CLASSE D'ACTIVITÉ	Région	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyen.
Industrie du bois et industries connexes.	Fland.	114,2	116,9	104,9	137,5	69,7	127,6	134,5	121,9	113,3	113,3	115,4
	Wall.	132,2	128,1	126,9	155,6	90,6	140,8	140,4	121,1	131,8	123,7	129,1
	Brux.	116,5	113,9	94,9	116,5	64,5	159,1	122,7	126,1	118,0	126,9	115,9
	Roy.	117,6	118,3	107,1	137,4	72,4	134,5	133,7	122,4	117,1	117,1	117,8
Industrie du papier et du carton. Fabrication d'articles en papier et en carton.	Fland.	132,8	136,0	122,8	142,1	122,3	118,3	136,8	141,4	147,9	153,8	135,4
	Wall.	118,9	121,3	118,6	124,4	81,7	88,3	128,5	141,1	134,3	131,3	118,4
	Brux.	117,6	101,4	105,6	111,2	57,5	100,2	112,9	109,2	114,9	119,2	104,9
	Roy.	123,4	121,1	116,6	127,1	89,4	102,0	127,2	132,6	133,9	135,9	120,7
Industrie du cuir, des fourrures et des articles en cuir et en fourrure, à l'exclusion des chaussures.	Fland.	67,7	66,5	66,6	74,1	34,9	67,5	77,4	84,6	81,2	80,2	70,1
	Wall.	102,1	104,9	84,9	88,7	24,7	67,7	66,9	67,2	72,3	79,5	75,9
	Brux.	104,2	98,3	88,8	111,3	42,7	84,4	119,1	103,5	95,1	114,5	96,2
	Roy.	92,5	90,2	81,0	94,2	35,8	75,0	93,2	88,6	85,1	95,2	83,1
Industrie chimique et industrie du caoutchouc.	Fland.	126,8	115,6	120,6	135,6	90,3	114,1	126,9	130,1	127,2	127,3	121,5
	Wall.	88,5	83,3	89,0	99,0	62,4	88,2	103,2	104,2	97,9	104,4	92,0
	Brux.	123,6	119,3	123,0	119,8	88,9	110,3	106,3	124,6	98,5	89,6	110,4
	Roy.	118,2	109,8	114,6	124,5	84,2	107,9	117,4	123,6	114,8	114,2	112,9
Industrie des dérivés du pétrole et du charbon.	Fland.	116,1	108,0	114,0	106,8	104,8	118,2	112,8	111,6	116,1	131,0	113,9
	Wall.	72,7	83,6	75,3	75,9	62,9	70,2	75,7	82,2	83,9	87,7	77,0
	Brux.	97,0	94,8	92,4	98,5	77,8	95,4	105,7	101,1	95,6	107,4	96,6
	Roy.	100,0	98,8	99,4	95,6	88,8	100,3	99,4	100,8	103,8	114,7	100,2
Industrie des produits minéraux non métalliques.	Fland.	90,2	93,6	103,2	101,3	82,2	101,6	108,2	106,7	93,0	73,4	95,3
	Wall.	107,4	117,7	121,0	123,5	99,7	114,1	113,6	116,0	105,0	95,6	111,4
	Brux.	84,9	102,9	85,8	100,2	60,6	87,3	104,9	97,2	86,0	81,9	89,2
	Roy.	99,0	107,5	111,2	113,2	89,6	107,0	110,8	110,8	98,8	86,2	103,4
Industrie métallurgique de base.	Fland.	104,5	111,9	102,6	117,5	83,9	98,0	119,2	117,8	117,8	117,8	109,1
	Wall.	110,1	106,4	106,4	114,7	89,0	93,5	111,6	116,0	115,3	112,4	107,5
	Brux.	93,0	97,2	75,8	85,6	45,8	76,8	85,2	98,0	88,4	97,4	84,3
	Roy.	108,0	107,2	104,0	113,9	85,7	93,7	112,1	115,5	114,6	112,9	106,8
Industrie des fabrications métalliques.	Fland.	132,1	126,5	116,8	124,9	89,3	107,3	130,3	130,0	126,5	127,7	121,1
	Wall.	101,4	99,5	91,4	100,6	63,4	100,4	105,2	106,3	100,6	103,1	97,2
	Brux.	108,3	100,6	97,3	105,7	70,2	92,5	106,1	108,9	109,0	104,6	100,3
	Roy.	116,7	111,8	104,1	112,6	76,5	101,8	116,6	117,5	114,0	114,4	108,6
Fabrication d'ouvrages en métaux à l'exclusion des machines et du matériel de transport.	Fland.	99,6	101,2	102,1	109,1	69,7	109,0	118,4	119,8	118,9	113,1	106,1
	Wall.	93,1	86,6	83,2	93,0	42,7	99,8	99,4	108,3	103,2	101,8	91,1
	Brux.	101,4	87,2	92,7	98,8	37,9	95,1	102,7	104,6	109,8	99,6	93,0
	Roy.	97,1	91,0	91,1	99,2	49,3	101,3	105,8	110,7	109,4	104,5	95,9
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques, et fine construction mécanique.	Fland.	156,6	138,2	140,5	121,0	82,8	123,4	145,1	145,8	134,4	131,1	131,9
	Wall.	114,5	109,9	108,8	113,3	57,5	111,6	104,0	111,5	109,9	110,7	105,2
	Brux.	118,2	111,1	108,9	118,0	61,6	106,1	109,4	115,2	111,5	108,7	106,9
	Roy.	133,6	122,4	122,6	117,7	69,4	115,5	123,0	127,2	120,9	119,1	117,1
Construction de matériel de transport.	Fland.	160,9	153,4	142,5	162,2	106,8	108,6	141,4	149,8	147,1	149,2	142,2
	Wall.	65,0	64,4	55,7	56,0	32,1	45,8	62,0	57,0	53,2	63,1	55,4
	Brux.	118,5	100,9	99,9	105,5	77,7	70,2	94,0	105,9	104,1	100,0	97,7
	Roy.	135,9	127,1	118,9	132,2	88,3	89,7	117,8	125,0	122,3	124,1	118,1
Construction de machines électriques, appareils et fournitures électriques.	Fland.	122,4	111,9	94,5	115,1	50,0	103,2	125,7	113,4	114,8	122,1	107,3
	Wall.	118,0	130,5	105,7	120,1	76,6	118,3	141,3	120,3	108,7	127,2	116,7
	Brux.	102,8	112,2	96,2	111,1	73,6	101,2	125,3	115,4	111,4	115,9	106,5
	Roy.	117,4	116,9	97,8	115,6	61,7	106,8	129,7	115,6	112,5	122,2	109,6

Tableau 3 (suite)

CLASSE D'ACTIVITÉ	Région	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyen.
Électricité.	Fland.	132,3	133,9	122,9	130,6	109,6	115,1	131,7	145,2	150,3	159,9	133,2
	Wall.	109,1	97,0	95,4	96,3	79,0	93,5	101,6	104,4	99,8	109,5	98,6
	Brux.	117,5	97,8	117,1	99,4	88,5	102,1	101,0	119,7	138,1	132,2	111,3
	Roy.	120,3	112,9	110,5	111,5	93,6	104,1	114,4	124,2	127,4	134,6	115,4
Distribution d'eau.	Fland.	115,6	116,9	121,4	125,3	127,5	127,2	124,5	122,9	118,8	125,7	122,6
	Wall.	112,3	105,1	90,8	82,0	81,4	75,9	74,6	90,9	128,2	199,8	104,1
	Brux.	112,6	113,1	108,3	112,7	136,8	105,6	102,6	104,1	102,3	112,6	111,1
	Roy.	114,0	112,4	109,0	108,9	114,3	106,6	104,2	109,0	118,8	147,3	114,5

7. — Le mouvement trend-cyclique.

Lors de la décomposition des indices de la production industrielle du Royaume, les indices bruts, qui devront servir de base aux calculs ultérieurs, sont corrigés pour remédier à la composition inégale des mois; pour les mois faisant l'objet du calcul il n'a pas fallu apporter de corrections pour éliminer des valeurs exceptionnelles. Ensuite, on a appliqué les calculs prévus par la méthode « Censu II », aux indices bruts corrigés en supposant notamment que la série chronologique est la résultante de la composante trend-cyclique, de la composante saisonnière et de la composante aléatoire, et qu'il existe une relation multiplicative entre ces trois composantes (cf. Bulletin de Statistique n° 7-8 et Etudes statistiques et économétriques n° 10, 1965).

La méthode Censu II ne peut toutefois être appliquée qu'à la condition que l'on dispose d'une série chronologique suffisamment longue. Etant donné que l'on n'a, par région linguistique, qu'une période de 10 mois, il est impossible de faire un calcul séparé pour chacune des régions linguistiques en vue de déterminer la composante trend-cyclique. Si l'on ne vise pas à obtenir des chiffres exacts, on peut néanmoins, en faisant certaines hypothèses, se faire une idée du mouvement trend-cyclique des indices généraux par région linguistique.

En divisant les indices bruts de la production industrielle par les indices de connexion de l'inégale longueur du mois, on convertit les indices bruts en indices de production sur un mois moyen comptant un même nombre de jours prestés. Le nombre de jours prestés n'étant que très peu influencé par la localisation géographique des établissements, on peut admettre que les indices pour la composition inégale des mois sont également valables pour les trois régions linguistiques.

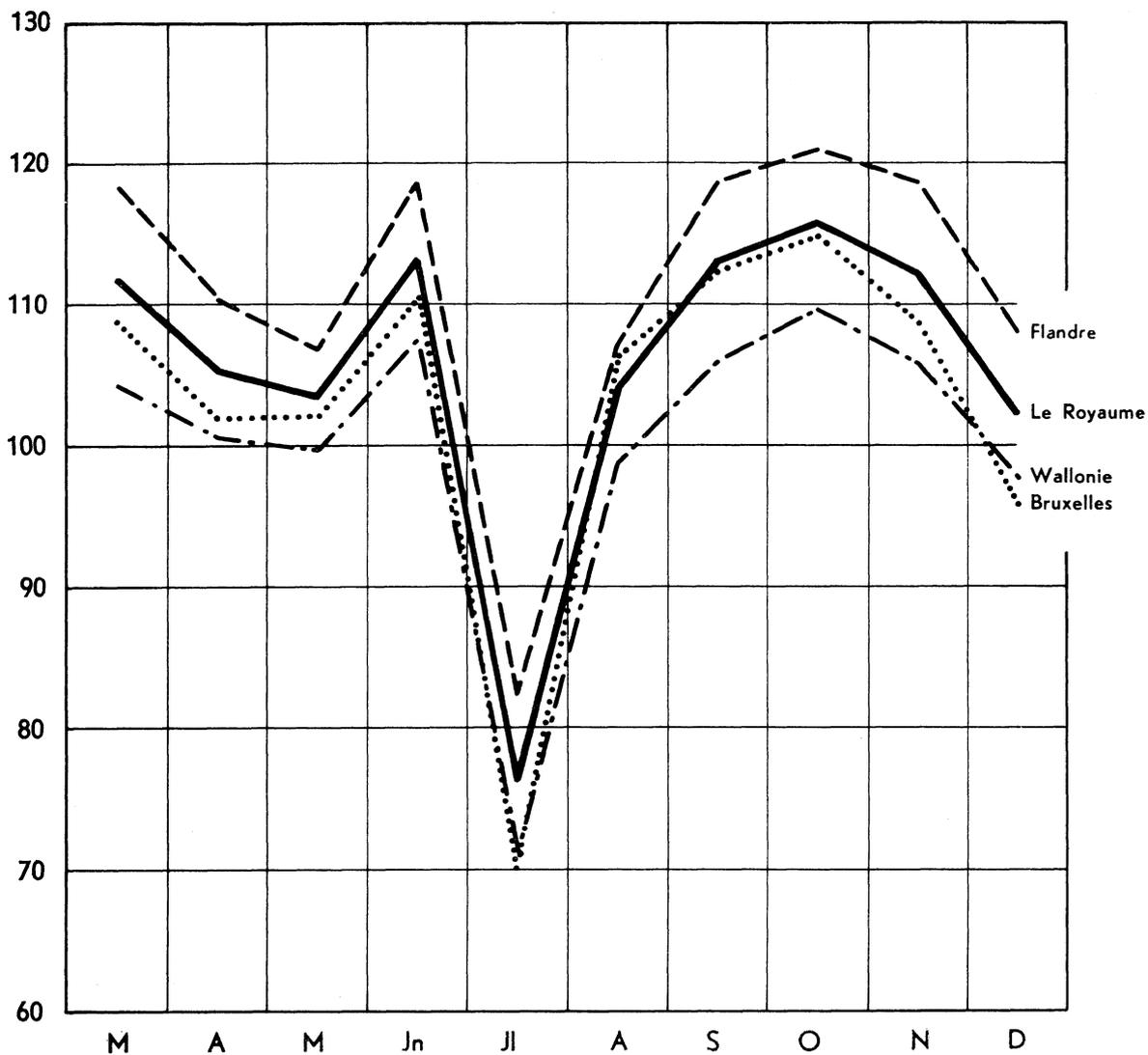
En principe, on pourrait dire que les indices saisonniers, par branche d'activité, ne sont que très peu tributaires de la région à laquelle ils s'appliquent, de sorte que l'emploi des indices saisonniers du Royaume, pour les trois régions linguistiques, n'entraînera qu'une erreur assez minime dans le calcul de la composante trend-cyclique. Les indices saisonniers dérivés semblent dépendre néanmoins, dans une large mesure, des indices bruts; lorsque les indices bruts d'une branche d'activité déterminée ont, par région linguistique, une évolution différente de celle du Royaume, les indices saisonniers évoluent, eux aussi, d'une manière assez divergente.

Puisque les écarts entre les régions linguistiques et le Royaume sont plus petits pour l'ensemble des classes d'activité que pour les classes d'activité séparément, on admet que

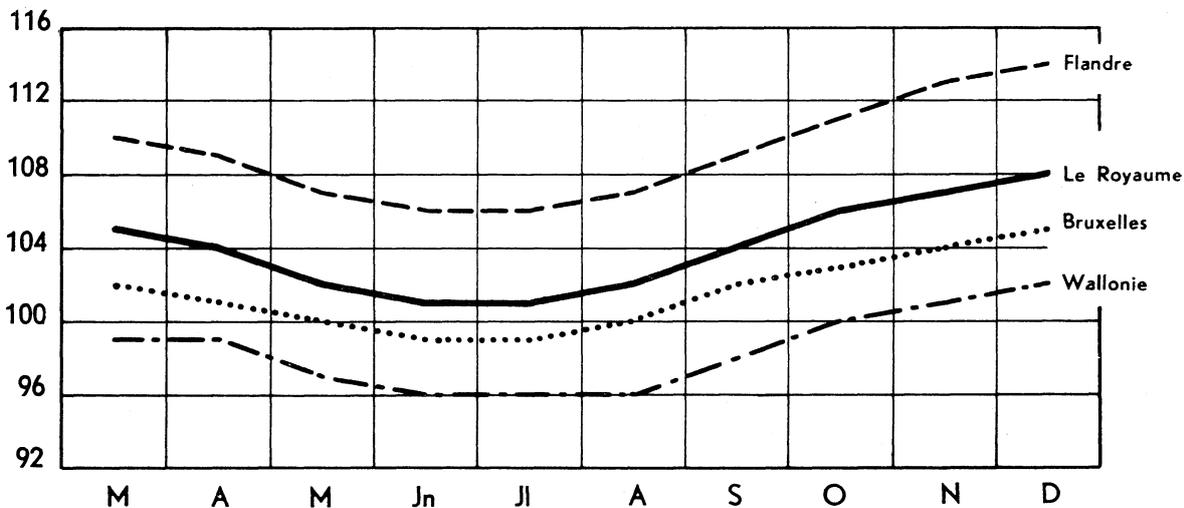
INDICES REGIONAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE EN 1967 (1964 = 100).

Indices bruts

Indices généraux y compris la construction.



Mouvement Trend-cyclique.



uniquement pour les indices généraux les indices saisonniers du Royaume sont également valables pour les régions linguistiques.

Afin d'obtenir un mouvement trend-cyclique par région linguistique, on calcule, à partir des indices corrigés pour éliminer la composition inégale des mois et les influences saisonnières, une moyenne mobile pondérée de quinze termes (Spencer à 15 termes) avec comme coefficients de pondération : — 3, — 6, — 5, 4, 21, 46, 67, 74, 67, 46, 21, 3, — 5, — 6, — 3.

On évite la perte de sept termes au début et de sept termes à la fin de la série en écrivant sept fois — avant d'y appliquer la formule de « Spencer » — la moyenne des quatre premiers termes avant le premier terme de la série, et sept fois la moyenne des quatre derniers termes après le dernier terme de la série.

Le calcul de la composante trend-cyclique résulte de la moyenne pondérée des composantes trend-cycliques des trois régions linguistiques. Le résultat de ces calculs est donné au tableau 4.

Les chiffres de ce tableau montrent qu'en Flandre, le niveau de la production industrielle en décembre 1967 excède de 14 % celui de 1964. Pour le Royaume, le pourcentage correspondant était de 8. Les moyennes, comprenant ou non l'industrie de la construction, se situent pour la Wallonie et pour la région bruxelloise en dessous du niveau du Royaume. En Wallonie la composante trend-cyclique ne dépassait, en décembre 1967, que de 2 % la moyenne mensuelle de 1964. Pour l'arrondissement de Bruxelles, il était de 3 % ou de 5 % selon que l'industrie de la construction était ou n'était pas reprise dans l'indice général.

Tableau 4. — MOUVEMENT TREND-CYCLIQUE DES INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR REGION LINGUISTIQUE, BASE 1964 = 100, POUR LES MOIS DE MARS A DECEMBRE 1967.

INDICES	Région	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyen.
Indice général à l'exclusion de la construction.	Fland.	111	110	110	109	109	110	111	112	113	114	111
	Wall.	99	99	98	98	97	98	98	100	101	102	99
	Brux.	104	103	101	100	100	100	101	102	103	103	102
	Roy.	105	105	104	103	103	104	105	106	107	108	105
Indice général y compris la construction.	Fland.	110	109	107	106	106	107	109	111	113	114	109
	Wall.	99	99	97	96	96	96	98	100	101	102	98
	Brux.	102	101	100	99	99	100	102	103	104	105	101
	Roy.	105	104	102	101	101	102	104	106	107	108	104

La réforme de l'indice des prix de détail.

Le ministère des Affaires économiques publie actuellement un nouvel indice des prix de détail ayant pour base l'année 1966, alors que le précédent avait 1953 pour année de référence. Le nouvel indice porte la dénomination : Indice des prix à la consommation.

La révision est le résultat des travaux de la Commission des Nombres Indices des Prix de Détail et du Coût de la Vie (Commission de l'Indice) (1) qui collabora également à la révision de 1955.

Le présent article fournit un commentaire succinct des modifications apportées à l'ancien indice ainsi qu'une description de la méthode de calcul de l'indice des prix à la consommation.

1. — Aperçu historique.

La modification actuelle est la troisième depuis la création, en 1921, de l'indice des prix de détail. Les deux précédentes ont eu lieu respectivement en 1939 et 1955. A l'occasion de la première, la base d'avril 1914 fut remplacée par la période 1936-1937-1938; lors de la seconde, l'année 1953 fut choisie comme base.

Jusqu'à présent, les principes fondamentaux de la méthode de calcul de l'indice des prix de détail, établis en 1921 sont demeurés inchangés.

Le premier indice des prix de détail, base avril 1914, s'appuyait sur une observation des prix de 56 produits opérée dans des magasins répartis sur 59 villes et communes.

Après avoir calculé la moyenne arithmétique non pondérée des prix de chaque produit, on obtenait, en divisant par les prix de base respectifs, une série de 56 indices partiels pour chacun des 59 centres.

Dans chaque centre, un indice moyen était ensuite calculé en prenant la moyenne arithmétique non pondérée des indices partiels des 56 produits. L'indice général du Royaume était également obtenu en prenant la moyenne arithmétique non pondérée des indices des 59 centres.

Les modifications apportées en 1939 à cette méthode ne concernaient que quelques points de détail. Le nombre des centres fut porté de 59 à 62 et quelques communes furent remplacées par d'autres. Le nombre de produits, soit 56 ne fut pas modifié mais 13 d'entre eux furent remplacés. On adopta une pondération des indices locaux pour le calcul de l'indice général du Royaume.

Les coefficients de pondération furent des chiffres de population empruntés aux résultats du Recensement général de la Population du 31 décembre 1930.

Les calculs ont montré que les écarts entre les indices généraux du Royaume calculés à l'aide de la moyenne arithmétique non pondérée d'une part et la moyenne arithmétique pondérée à l'aide de chiffres de population d'autre part, étaient minimes.

La révision de 1955 a été plus importante. Le nombre de rubriques a passé de 56 à 65. Douze produits furent rayés de la liste; 21 nouveaux postes y furent ajoutés dont 5 relevaient des services. Au total, les 65 produits et services se répartissaient en 35 produits alimentaires, 25 produits non alimentaires et 5 services. Le nombre de centres fut maintenu à 62. Les coefficients de pondération furent adaptés aux résultats du Recensement général de la Population du 31 décembre 1947.

C'est à partir des résultats de l'enquête sur les budgets des ménages effectuée par l'Institut national de Statistique en 1961 que la Commission de l'Index entama les travaux qui devaient aboutir à la réforme actuelle.

(1) Créée par arrêté royal du 2 avril 1935 et instaurée à nouveau par arrêté du Régent du 20 décembre 1945.

Les remplacements successifs des périodes de base vont de pair avec des modifications de la nomenclature des produits et services. Un remaniement complet de l'observation des prix ne peut, en effet, s'effectuer utilement qu'à condition de s'appuyer sur une nouvelle base.

2. — Modifications apportées à l'ancien indice.

a) *Période de référence.*

L'année 1966 est adoptée comme période de base de l'indice des prix à la consommation. Le choix de cette année s'appuie sur les raisons exposées ci-après :

On admet, en général, que la période de référence d'un indice doit présenter des caractéristiques de stabilité relative, sur le plan de la conjoncture générale. Elle doit aussi s'intégrer dans une structure économique et sociale ne s'écartant pas trop de la période d'observation. L'année la plus récente qui satisfaisait à la condition de stabilité relative est 1961. Cette année offrait l'avantage de correspondre à celle de l'enquête sur les budgets des ménages. Cependant, elle se situait déjà trop loin dans le passé. En effet, il est difficile de reconstituer les prix d'un grand nombre de produits et services pour une période trop éloignée dans le temps. Comme aucune des dernières années ne satisfaisait pleinement à tous les critères, la Commission de l'Indice s'est laissée guider par des raisons d'ordre pratique et psychologique en portant son choix sur l'année la plus récente, soit 1966.

b) *Localités et magasins visités en vue de l'observation des prix.*

La liste des 62 villes et communes où s'effectuait l'observation des prix sur la base 1953 = 100 reste inchangée. La liste sera donnée plus loin au tableau 1. Les magasins visités englobent toutes les formes de distribution et leur nombre varie selon l'importance des centres. Les relevés de prix dans les grandes localités sont davantage répartis sur l'ensemble de l'agglomération.

c) *Méthode de calcul.*

La méthode de calcul de l'indice des prix à la consommation reste identique à celle utilisée pour l'établissement de l'indice 1953 = 100. Toutefois, les coefficients retenus pour la pondération des indices locaux en vue du calcul

des indices provinciaux et de l'indice général du Royaume, ont été adaptés d'une part au relevé officiel le plus récent de la population, celui du 31 décembre 1965, et, d'autre part aux modifications apportées par le législateur sur le plan des arrondissements administratifs. C'est ainsi que l'arrondissement de Mouscron a été rattaché à la province de Hainaut et que l'arrondissement de Halle-Vilvorde (moins le canton d'Asse) est compté avec Bruxelles. La liste des anciens et des nouveaux coefficients de pondération est reprise au tableau 1.

d) *Nomenclature des produits et services repris dans le nouvel indice.*

La nomenclature des articles de l'indice des prix à la consommation a été profondément modifiée. Elle se conforme, dans la mesure du possible, aux résultats de l'enquête sur les budgets des ménages organisée par l'Institut national de Statistique en 1961.

Toutefois, certaines rubriques de cette enquête (impôts, taxes, argent de poche, produits pharmaceutiques, loyers, etc...) se prêtent difficilement, pour des raisons techniques, à une observation des prix. Il a donc fallu reporter les pourcentages de ces rubriques non retenues sur celles prises en considération pour le calcul de l'indice. Les pourcentages des postes représentés dans l'indice sont, dès lors, plus élevés que ceux de l'enquête sur les budgets des ménages. Le tableau 2, en donne un aperçu d'ensemble.

Au total, le nombre de postes est porté de 65 à 77 englobant un nombre d'articles qui passe de 79 à 147.

Parmi ces derniers, 39 articles seulement figuraient déjà dans l'ancien indice; 21 articles n'ont été maintenus qu'au prix d'un changement de qualité ou de spécification. C'est là le résultat de l'évolution des modes de fabrication, des techniques de distribution et des usages des consommateurs. On notera que 87 articles sont totalement nouveaux, tandis que 19 produits ont été éliminés de l'ancienne nomenclature. Il s'agit de biscottes, du macaroni (dont les deux qualités sont fondues en une seule), du riz type Japon, de la graisse de bœuf, de l'huile de table, du lait condensé de marque hollandaise, des petits pois mi-fins en boîte, du sel, de la chicorée, du chapeau, de la casquette, des chaussettes de laine, de la laine à tricoter, de l'essuie de cuisine, du coton écru, de l'assiette en faïence, du seau, du savon mou et du savon dur.

L'importance des produits alimentaires est ramenée à 41,55 % contre 53,84 % pour l'indice ayant pour base 1953 = 100.

Si la part des produits non alimentaires demeure à peu près constante (37,02 % actuellement contre 36,93 % précédemment), celle des services progresse de 9,23 % à 21,43 %.

La liste des produits et services repris dans le nouvel indice figure au tableau 3.

La plupart des produits ou services présentent une grande importance dans les dépenses des ménages. Ceux dont le rôle est moindre ont été choisis en tant que témoins d'un groupe de produits ou services. Il a été supposé que les prix de ces produits ou services varient parallèlement à ceux des témoins.

Le poste « Cahier scolaire, dictionnaire scolaire et abonnement scolaire » appartient pour moitié aux produits non alimentaires et aux services. C'est pourquoi le nombre total de ceux-ci est donné avec une décimale.

3. — Méthode de calcul du nouvel indice ayant pour base 1966 = 100.

Cet indice calculé sur la base 1966 = 100, est établi comme suit :

Dans chacune des 62 localités (villes, communes et agglomérations) on a observé, au cours de la période de base 1966 pour chacun des 147 produits (ou qualités de produits et services) de la nomenclature des marchandises, des prix $p_o^1, p_o^2 \dots p_o^n$ n étant le nombre de prix observés par localité et par produit.

Le prix de base moyen pour un produit et une localité déterminés, \bar{p}_o , a été obtenu en faisant la moyenne arithmétique non pondérée des divers prix relevés.

$$\bar{p}_o = \frac{\sum_{i=1}^n p_o^i}{n} \quad i = 1, 2, \dots, n$$

Un calcul analogue est effectué pour les prix relevés pendant la période d'observation. On obtient :

$$\bar{p}_1 = \frac{\sum_{i=1}^n p_1^i}{n} \quad i = 1, 2, \dots, n$$

On calcule ensuite les indices de prix, I_c^k , par produit k et localité c :

$$I_c^k = \frac{\bar{p}_1}{\bar{p}_o} \times 100$$

S'il y a lieu, on condense les indices des différentes qualités ou variétés en un indice du produit, en faisant la moyenne arithmétique non pondérée.

On obtient ainsi, dans chacune des 62 localités, 77 indices de produits, I_c^k , dont on calcule également la moyenne arithmétique non pondérée :

$$I_c = \frac{\sum_{k=1}^{77} I_c^k}{77} \quad k = 1, 2, \dots, 77.$$

L'indice de prix d'une localité déterminée est supposé représentatif de la division territoriale dans laquelle est située la localité, cette division pouvant être la localité elle-même, le canton ou l'arrondissement.

On recourt ensuite à la moyenne arithmétique pondérée, pour transformer les indices locaux (I_c) en indices provinciaux. Les coefficients de pondération, (w_c), représentent la population de la division territoriale dont la localité considérée est représentative. Ce qui donne :

$$I_p = \frac{\sum_c I_c \cdot w_c}{\sum_c w_c}$$

Le nombre de termes dont la sommation a été faite correspond au nombre de localités reprises dans la province.

Les indices provinciaux sont, à leur tour, pondérés à l'aide de la population de la province (w_p). Le résultat de ce calcul donne l'indice général du Royaume :

$$I_R = \frac{\sum_p I_p \cdot w_p}{\sum_p w_p} \quad p = 1, 2, \dots, 9.$$

A titre d'information, on calcule, en outre, des indices par produit sur la base des prix moyens du Royaume.

On procède de la manière suivante, par produit, on calcule pour la période de base et la période d'observation les moyennes des prix

moyens des 62 centres et on obtient ainsi, pour chacun des 147 produits ou qualités de produits et services, des prix moyens pour le Royaume :

$$\bar{p}_0^k = \frac{\sum_{c=1}^{62} \bar{p}_0^c}{62} \quad \text{pour la période de base}$$

$$\bar{p}_1^k = \frac{\sum_{c=1}^{62} \bar{p}_1^c}{62} \quad \text{pour la période d'observation.}$$

On calcule ensuite l'indice par produit (k) sur la base des prix moyens :

$$I_R^k = \frac{\bar{p}_1^k}{\bar{p}_0^k} \times 100$$

On obtient de cette manière, (après calcul des moyennes des indices des diverses qualités ou variétés), 77 indices partiels pouvant à leur tour être réunis en un indice général, à l'aide de la moyenne arithmétique non pondérée :

$$I_R = \frac{\sum_{k=1}^{77} I_R^k}{77}$$

Le résultat de ce dernier calcul diffère fort peu de l'indice calculé suivant la méthode officielle.

4. — Conversion des conventions collectives du travail au nouvel indice.

Par lettre du 3 janvier 1968, le Ministre de l'Emploi et du Travail a sollicité l'avis urgent du Conseil national du Travail sur une formule de conversion qui, à partir du 1^{er} janvier 1968, permettra l'application du nouvel indice aux systèmes de liaison des salaires au chiffre indice, résultant des conventions collectives du travail dans les divers secteurs professionnels, ainsi qu'aux cotisations et avantages sociaux.

La demande d'avis était accompagnée d'une note établissant le rapport entre l'ancien indice, base 1953 et le nouvel indice, base 1966.

Après avoir pris connaissance de ces données et sur rapport de son bureau exécutif, le Conseil national du Travail a émis l'avis suivant, au cours de sa séance du 18 janvier 1968.

Dans la note annexée à la demande d'avis, deux formules de conversion étaient proposées :

- a) La première prend comme base l'année 1966 pour déterminer le rapport entre l'ancien et le nouvel indice.

On obtient alors la règle suivante : diviser les indices des conventions par 129,92 et multiplier le résultat par 100.

D'après cette formule, 1 point de l'ancien indice correspondrait à 0,7697 point du nouvel indice.

- b) La seconde formule prend comme base l'année 1967 pour déterminer le rapport entre l'ancien et le nouvel indice. La règle serait : diviser les indices des conventions par 129,84 et multiplier le résultat par 100.

Dans ce cas, 1 point de l'ancien indice correspondrait à 0,7702 point du nouveau.

Etant donné le faible écart et compte tenu de l'opportunité de prendre une période de référence assez longue, le Conseil propose d'adopter comme base de calcul la moyenne des indices des deux années 1966-1967, à savoir 129,88. En divisant 100 par ce chiffre, on obtient 0,76994, chiffre que le Conseil propose d'arrondir à 0,77.

Par conséquent, le Conseil suggère d'adapter les conventions de salaires d'après une des deux formules suivantes :

— un point de l'ancien indice = 0,77 point de l'indice nouveau;

ou

— un point du nouvel indice = 1,2988 point de l'indice ancien.

Les indices de référence des conventions devraient donc être multipliés :

— soit par le coefficient	100
	129,88
— soit par le coefficient	77
	100

5. — Résultats des calculs.

Les nouveaux indices pour les mois de 1967 et janvier 1968 sont repris dans le tableau suivant.

INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION.

Base 1966 = 100.

MOIS	Indice officiel du Royaume I R	Indice général des prix moyens I' R	Indices des groupes de l'indice officiel		
			Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
1967					
Janvier	101,34	101,37	100,86	101,09	102,84
Février	101,57	101,59	101,05	101,19	103,32
Mars	101,87	101,98	101,47	101,46	103,85
Avril	102,21	102,32	102,22	101,35	104,16
Mai	102,52	102,56	103,02	100,90	104,54
Juin	102,71	102,78	103,11	100,95	105,29
Juillet	102,83	102,85	102,55	101,42	105,92
Août	103,23	103,29	102,67	102,29	106,21
Septembre	103,80	103,89	103,12	102,65	107,52
Octobre	104,04	104,13	103,09	102,81	108,44
Novembre	104,33	104,46	103,49	102,98	108,89
Décembre	104,44	104,56	103,64	103,04	108,96
<i>Moyenne annuelle :</i>	102,91	102,98	102,52	101,84	105,83
1968					
Janvier	104,67	104,81	103,71	103,27	109,59

Tableau 1. — LISTE DES COEFFICIENTS DE PONDERATION (chiffres de population)
DE L'INDICE BASE 1953 ET DE L'INDICE BASE 1966.

COMMUNES ET PROVINCES	Coefficients de pondération				COMMUNES ET PROVINCES	Coefficients de pondération			
	Indice base 1953		Indice base 1966			Indice base 1953		Indice base 1966	
	Province ‰	Royaume ‰	Province ‰	Royaume ‰		Province ‰	Royaume ‰	Province ‰	Royaume ‰
Anvers	570	86	567	90	Ath	65	9	57	8
Malines	162	25	157	24	Mouscron	—	—	54	8
Turnhout	194	29	212	33					
Lierre	32	5	29	5	<i>Province de Hainaut :</i>	1 000	144	1 000	140
Boom	42	6	35	6					
<i>Province d'Anvers :</i>	1 000	151	1 000	158	Liège	510	57	536	57
Bruxelles	692	146	682	151	Verviers	164	19	148	16
Louvain	128	28	134	30	Seraing	76	9	78	8
Tirlemont	26	5	21	5	Huy	97	11	93	10
Nivelles	57	12	58	13	Stavelot	15	2	13	2
Asse	31	6	36	8	Waremme	72	8	58	6
Wavre	29	6	33	7	Eupen	66	7	74	8
Diest	22	5	23	5	<i>Province de Liège :</i>	1 000	113	1 000	107
Jodoigne	15	3	13	3	Hasselt	384	21	415	27
<i>Province de Brabant :</i>	1 000	211	1 000	222	Saint-Trond	92	5	75	5
Bruges	200	23	226	24	Tongres	173	9	158	10
Ostende	108	13	122	13	Maaseik	228	12	241	16
Courtrai	220	26	249	27	Bilzen	55	3	58	4
Roulers	125	15	134	15	Borgloon	68	4	53	4
Poperinge	124	14	102	11	<i>Province de Limbourg :</i>	1 000	54	1 000	66
Tielt	75	9	74	8	Arlon	219	5	360	8
Furnes	93	11	93	10	Bastogne	213	5	171	4
Mouscron	55	6	—	—	Marche	176	4	142	3
<i>Prov. Flandre occidentale :</i>	1 000	117	1 000	108	Saint-Hubert	221	6	191	4
Gand	362	51	361	49	Bertrix	94	3	99	3
Alost	196	28	202	27	Laroche	77	2	37	1
Saint-Nicolas	151	22	151	21	<i>Province de Luxembourg :</i>	1 000	25	1 000	23
Termonde	132	19	134	18	Namur	437	18	461	19
Audenarde	95	14	88	12	Auvelais	23	1	22	1
Eeklo	64	9	64	9	Andenne	59	2	53	2
<i>Province Flandre orientale :</i>	1 000	143	1 000	136	Dinant	143	6	133	5
Tournai	106	15	97	13	Ciney	62	3	60	3
Mons	212	31	198	28	Gembloux	82	3	83	3
Charleroi	354	52	352	49	Couvin	158	7	156	6
La Louvière	43	6	42	6	Beauraing	36	2	32	1
Braine-le-Comte	94	13	81	11	<i>Province de Namur :</i>	1 000	42	1 000	40
Thuin	110	16	104	15	<i>Le Royaume :</i>	—	1 000	—	1 000
Leuze	16	2	15	2					

Tableau 2. — STRUCTURE DES DEPENSES, SELON L'ENQUETE SUR LES BUDGETS DES MENAGES DE 1961 ET COMPARAISON DU NOMBRE DE POSTES ET ARTICLES REPRIS DANS L'ANCIEN ET LE NOUVEL INDICE.

GROUPES DE PRODUITS	Pourcentages des groupes de l'enquête sur les budgets des ménages de 1961 (moyenne pour l'ensemble des ménages)	Pourcentages recalculés après exclusion des loyers, produits pharmaceutiques, impôts et taxes, argent de poche	Nouvel indice			Ancien indice		
			Nombre de postes		Nombre d'articles	Nombre de postes		Nombre d'articles
			En % du total	Nombre absolu		En % du total	Nombre absolu	
I. Denrées alimentaires	31,84	37,36	38,96	30	54	50,77	33	42
II. Boissons consommées à domicile	2,44	2,87	2,59	2	6	3,07	2	2
III. Produits non alimentaires	28,53	33,47	37,02	28,5	48	36,93	24	25
IV. Loyers	12,08	—	—	—	—	—	—	—
V. Produits pharmaceutiques	1,20	—	—	—	—	—	—	—
VI. Impôts et taxes	0,28	—	—	—	—	—	—	—
VII. Services	22,41	26,30	21,43	16,5	39	9,23	6	10
VIII. Argent de poche (dépenses non ventilées).....	1,22	—	—	—	—	—	—	—
<i>Total:</i>	100,00	100,00	100,00	77	147	100,00	65	79

Tableau 3. — LISTE DES PRODUITS ET SERVICES REPRIS DANS LE NOUVEL INDICE.

PRODUITS ET SERVICES	Déjà repris à l'ancien indice	Nouveau produit ou service	Figurant à l'ancien indice mais changement de qualité ou de spécification
I. Dénrées alimentaires et boissons consommées à domicile.			
A. Dénrées alimentaires.			
1. Pain de ménage	×		
2. Pain dit de « fantaisie »			×
3. a) Petit pain dit « pistolet »			×
b) Pâtisserie fraîche :			
— Frangipane		×	
— Éclair		×	
— Carré de confiture		×	
— Pâté glacé feuilleté		×	
— Gâteau moka		×	
c) Biscuits			×
4. a) Macaroni			×
b) Riz	×		
5. Entrecôte de bœuf	×		
6. Bouilli de bœuf	×		
7. Carbonade de bœuf	×		
8. Rosbeaf de bœuf		×	
9. Côte de porc	×		
10. Jambon cuit	×		
11. Lard maigre	×		
12. Rôti de veau		×	
13. Poulet à rôtir		×	
14. a) Filet américain de bœuf		×	
b) Filet d'Anvers de bœuf	×		
c) Filet d'Anvers de cheval		×	
15. a) Pâté de foie		×	
b) Saucisson sec (type salami)		×	
c) Haché		×	
16. a) Cabillaud frais		×	
b) Saumon (en boîte)	×		
c) Sardines (en boîte)			×
17. Lait stérilisé « colporteur »	×		
18. a) Lait stérilisé « magasin »	×		
b) Lait condensé en boîte	×		
c) Yoghourt (fantaisie)		×	
19. a) Fromage Edam		×	
b) Fromage Gouda	×		
c) Crème de gruyère en boîte		×	
d) Fromage blanc		×	
20. Œufs	×		
21. Beurre de ferme	×		
22. Beurre de laiterie	×		
23. a) Margarine standard	×		
b) Margarine super		×	
24. Pommes de terre	×		
25. a) Petits pois en boîte	×		
b) Purée de tomates en boîte		×	
26. a) Oranges			×
b) Bananes	×		
27. Sucre raffiné	×		
28. Confitures : a) Groseilles rouges	×		
b) Quatre fruits	×		
c) Prunes	×		

Tableau 3 (suite)

PRODUITS ET SERVICES	Déjà repris à l'ancien indice	Nouveau produit ou service	Figurant à l'ancien indice mais changement de qualité ou de spécification
29. Café	×		
30. a) Chocolat fondant	×		
b) Chocolat au lait		×	
B. Boissons consommées à domicile.			
31. a) Bière de table			×
b) Bière « Pils »		×	
c) Vin rouge		×	
32. a) Eau minérale	×		
b) Limonade citronnée		×	
c) Limonade Cola		×	
II. Produits non alimentaires.			
33. Cigarettes	×		
34. Tabac	×		
35. Chaussures pour hommes			×
36. Chaussures pour dames : a) Escarpin en veau daim			×
b) Escarpin en bande-box		×	
37. Costumes hommes, sur mesure	×		
38. Costume homme, confection : a) En tissu laine peignée		×	
b) En tissu de fils synthétiques		×	
39. a) Slip pour hommes		×	
b) Singlet			×
40. Pantalon homme		×	
41. Pantalon de travail			×
42. a) Imperméable homme		×	
b) Manteau dame		×	
43. Chemise homme : a) En popeline			×
b) En tricot de synthétique		×	
44. Bas de dame			×
45. Pull-over : a) Homme		×	
b) Dame		×	
46. Anthracite 12/22		×	
47. Anthracite 20/30			×
48. Boulets (agglomérés)		×	
49. Charbon maigre 20/30			×
50. Tissu pour rideaux		×	
51. Serviette de toilette		×	
52. Torchon : a) Demi-blanc	×		
b) Blanc		×	
53. a) Salle à manger en chêne, frêne ou teck		×	
b) Salle à manger en acajou		×	
c) Chambre à coucher en chêne, frêne ou teck		×	
d) Chambre à coucher en acajou		×	
54. a) Radio portative		×	
b) Appareil de télévision		×	
55. a) Foyer domestique : 1. Convecteur radiateur au charbon		×	
2. Convecteur radiateur au mazout		×	
b) Cuisinière au gaz		×	
c) Réfrigérateur		×	
56. Détergent en poudre : a) Détergent 1		×	
b) Détergent 2		×	
c) Détergent 3		×	
d) Détergent 4		×	

Tableau 3 (suite)

PRODUITS ET SERVICES	Déjà repris à l'ancien indice	Nouveau produit ou service	Figurant à l'ancien indice mais changement de qualité ou de spécification
57. Pâte dentifrice		×	
58. Essence		×	
59. a) Gaz de ville ou gaz naturel			×
b) Butane	×		
60. Électricité			×
61. a) 1. Cahier scolaire		×	
2. Dictionnaire scolaire		×	
III. Services.			
61. b) Abonnement scolaire (chemin de fer) : 1. 10 km		×	
2. 15 km		×	
3. 20 km			×
62. Chemin de fer : a) Ticket 2 ^e classe : 1. 20 km		×	
2. 30 km	×		
3. 45 km		×	
b) Abonnement social : 1. 20 km		×	
2. 30 km	×		
3. 45 km		×	
c) Abon. ordinaire : 1. 20 km		×	
2. 30 km	×		
3. 45 km		×	
63. Ressemelage			×
64. Blanchisserie : a) Demi-fini	×		
b) 1. Économique		×	
2. Chemise ordinaire homme		×	
65. a) Salaire horaire pour femme d'ouvrage		×	
b) Nettoyage à sec d'un costume homme		×	
66. Prestations médicales :			
a) 1. Consultation au cabinet du médecin de médecine générale ...		×	
2. Consultation au cabinet du médecin spécialiste		×	
b) Visite à domicile par le médecin de médecine générale		×	
c) 1. Extraction d'une dent		×	
2. Obturation d'une dent		×	
67. Chambre de maternité		×	
68. Coupe de cheveux pour homme			×
69. Tram ou autobus	×		
70. a) Graissage complet auto		×	
b) Prime d'assurance auto		×	
71. a) Affranchissement postal		×	
b) Téléphone		×	
72. Cinéma			×
73. a) Verre de bière dans un établissement de consommation		×	
b) Café filtre dans un établissement de consommation		×	
74. a) Beefsteak-frites dans friture		×	
b) Déjeuner au restaurant		×	
75. Journal	×		
76. Périodiques		×	
77. a) Chambre d'hôtel		×	
b) Pension complète		×	
Totaux :	39	87	21

QUELQUES ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

- Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959 (3 tomes).
- Description générale de la méthode de calcul du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.
- Demande finale aux prix d'acquisition et investissements par branche d'activité (Tableau « Entrées-Sorties » 1959).
- Les coefficients techniques du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.
- Matrice inverse du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.

ETUDES STATISTIQUES ET ECONOMETRIQUES (1)

- N° 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
 - Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
 - Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
 - Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N° 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Description de la méthode — Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N° 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
 - Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques — Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N° 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 — Principales caractéristiques de l'évolution.
- N° 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé — Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N° 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
 - Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
 - Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes — Application à quelques séries belges.
- N° 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 — Le développement économique et social.
- N° 12 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- N° 13 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- N° 14 — Situation actuelle de la statistique régionale.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
 - Répartition régionale du revenu national en 1961.
 - Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- N° 15 — Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- N° 16 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.
- N° 17 — Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961.
 - Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés.

(1) A partir du n° 15, ces publications sont éditées dans une présentation modifiée sous le titre « Etudes Statistiques ».